



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instruction n° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2025/71 du 7 août 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2025, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSIP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles
La ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités
et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)
Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales
de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Référence	NOR : TSSA2514800J (numéro interne : 2025/71)
Date de signature	07/08/2025
Emetteurs	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Direction de la sécurité sociale (DSS) Direction générale de la santé (DGS)
Objet	Orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2025, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique

	(ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSIP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD).
Action à réaliser	Délégation des crédits aux établissements et services concernés.
Résultat attendu	Mise en œuvre de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques.
Echéance	Immédiate
Contacts utiles	<p>Direction générale de la cohésion sociale Sous-direction Inclusion sociale, insertion et lutte contre la pauvreté Bureau Accès aux droits, inclusion et lutte contre la précarité alimentaire (SD1B) Ghazi ZAROUÏ Tél. : 07 62 03 82 55 Mél. : ghazi.zaroui@social.gouv.fr</p> <p>Sous-direction Affaires financières et modernisation Bureau Gouvernance du secteur social et médico-social (SD5B) Murielle DEMAGNY Tél. : 06 60 73 64 84 Mél. : murielle.demagny@social.gouv.fr</p> <p>Direction de la sécurité sociale Sous-direction du financement du système de soins Bureau Établissements de santé et établissements médico-sociaux (1A) Yasmina OUDJEDOUB Tél. : 07 62 85 28 36 Mél. : yasmina.oudjedoub@sante.gouv.fr</p> <p>Direction générale de la santé Sous-direction Santé des populations et prévention des maladies chroniques Bureau Prévention des addictions (SP3) Malisa RATTANATRAY Tél. : 06 66 25 44 23 Mél. : malisa.rattanatray@sante.gouv.fr</p> <p>Bureau Infections par le VIH, IST, hépatites (SP2) Sylvain GUEHO Tél. : 07.62.77.31.30 Mél. : sylvain.queho@sante.gouv.fr</p> <p>Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement Mission Accès et maintien dans le logement Raphael BOULOUDNINE Tél. : 06 59 46 69 61 Mél. : raphael.bouloudnine@dihal.gouv.fr</p>

Nombre de pages et annexes	<p>13 pages + 10 annexes (121 pages)</p> <p>Annexe 1 : Notifications régionales pour 2025 Annexe 2 : Répartition des ACT par région Annexe 3 : Réalisation 2025 LAM LHSS EMSP ESSIP Annexe 4 : Enquête programmation 2026 Annexe 5 : Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026 - Données 2025 - Appartements de coordination thérapeutique - Hébergement Annexe 6 : Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026 - Données 2025 - Appartements de coordination thérapeutique - Hors les murs Annexe 7 : Rapport d'activité 2025 CSAPA - Structures ambulatoires Annexe 8 : Rapport d'activité 2025 CSAPA - Structures avec hébergement Annexe 9 : Bilan 2025 activités CSAPA/CAARUD Annexe 10 : Enquête tarifaire</p>
Résumé	<p>La présente instruction notifie les dotations régionales limitatives modifiées pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques au titre de 2025. Elle fixe les modalités de mise en œuvre des mesures nouvelles pour ces mêmes structures.</p>
Mention Outre-mer	<p>Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer.</p>
Mots-clés	<p>Établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques ; mesures nouvelles ; ACT ; CAARUD ; CSAPA ; LHSS ; LHSS périnatalité ; LAM ; EMSP ; ESSIP ; « Un chez-soi d'abord ».</p>
Classement thématique	<p>Établissements, services sociaux et médico-sociaux</p>
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 314-3 et L. 314-3-3 ; - Loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 ; - Décret n° 2024-1105 du 3 décembre 2024 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement de structures intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques ; - Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 modifié relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » ; - Arrêté du 4 août 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles ; - Arrêté du 4 août 2025 fixant pour l'année 2025 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles ;

	<p>- Instruction n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017_relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et appartements de coordination thérapeutique «Un chez-soi d'abord» ;</p> <p>- Instruction n° DGS/SP3/2019/68 du 27 mars 2019 relative à la généralisation du dispositif de préfiguration d'éthylotest antidémarrage (EAD) prévue par l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales primaires en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.</p>
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Rediffusion locale	Établissements et organismes partenaires
Validée par le CNP le 27 juin 2025 - Visa CNP 2025-39	
Visée au titre du COMEX par le SGMCAS	
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	Immédiate

La présente instruction a pour objectif de détailler la construction des dotations régionales limitatives (DRL) et d'indiquer aux agences régionales de santé (ARS) les évolutions et priorités d'emploi des crédits pour l'année 2025.

L'objectif de dépenses correspondant au financement, par les régimes obligatoires d'assurance maladie, des établissements et des actions expérimentales mentionnés à l'article L. 314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) s'élève à 1 127 M€ au titre de l'année 2025, soit un taux de progression de + 6,6 % par rapport à 2024.

Par ailleurs, l'objectif de dépenses correspondant au financement des établissements et services mentionnés au 9° du I de l'article L. 312-1 du CASF et des actions expérimentales de caractère médical et social mentionnées à l'article L. 162-31 du Code de la sécurité sociale contribue aux mises en réserve destinées à garantir l'exécution de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à hauteur de 57 M€ en 2025.

1. Taux d'évolution de la masse salariale et effet prix

Pour 2025, le taux d'évolution des moyens alloués aux établissements et services médico-sociaux (ESMS), avant mesures nouvelles, est porté en moyenne à + 0,92 % pour les établissements accueillant des personnes en difficultés spécifiques.

Ces taux couvrent :

- **L'évolution spontanée de la masse salariale à hauteur de 0,76 %** au titre du « glissement vieillesse - technicité » (GVT) ;
- Mais également 1,4 % pour tenir compte du niveau d'**inflation** des charges financées par ce sous-objectif de l'ONDAM.

Dans le cadre de la procédure budgétaire que les agences régionales de santé (ARS) mèneront avec chaque établissement, l'application de ce taux doit être modulé en fonction de la situation propre à chaque ESMS.

2. Mesures salariales

Compensation de l'augmentation du taux de cotisation pour les employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

1,7 M€ sont délégués aux ARS afin de compenser forfaitairement la hausse des cotisations CNRACL.

Ils visent à couvrir de façon pérenne :

- L'augmentation d'un point de cotisation intervenue en 2024¹ ;
- L'augmentation de trois points de cotisation intervenue en janvier 2025².

3. Priorités d'actions dans le champ des ESMS relevant du champ ONDAM spécifique

3.1. Appartements de coordination thérapeutique (ACT)

3.1.1. Financement des places liées à des délégations de crédits antérieures à 2024 (extension en année pleine [EAP] 2024)

Certaines ARS ont ou vont installer en 2025 des places (avec hébergement et « Hors les murs ») notifiées par des délégations de crédits antérieures à 2023 sans que leur base ne permette aujourd'hui d'assurer le financement nécessaire. Une enveloppe de **2,5 M€** est allouée pour financer ces places. Ces montants viennent en complément des crédits délégués antérieurement.

3.1.2. Mesures nouvelles

3.1.2.1. ACT « avec hébergement »

Les besoins auxquels répondent les ACT augmentent : nombre de personnes vivant à la rue passé de 300 000 en 2021 à 330 000 en 2022 selon la Fondation pour le logement, nombre de bénéficiaires des minima sociaux passé de 4 142 100 en 2015 à 4 464 800 en 2020, nombre de personnes reconnues en affection de longue durée (ALD) 6, 7 ou 8 passé de 2 517 418 en 2019 à 3 158 639 en 2020.

¹ Pour l'année 2024, le financement de cette augmentation a été couvert ponctuellement via un mécanisme de swap des taux. Le financement pérenne de cette augmentation est donc mis en place par délégation de crédits au sein de l'OGD à compter de 2025.

² Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL.

De même, les structures gestionnaires continuent de faire remonter les milliers de refus d'admission qu'elles sont contraintes d'opposer chaque année à des personnes dont la pathologie et les vulnérabilités relèvent pourtant pleinement des ACT.

Il est donc essentiel de poursuivre le développement des dispositifs d'ACT, d'autant qu'ils s'inscrivent dans les objectifs portés par :

- la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 ;
- les actions contribuant à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 ;
- les rapports et enquêtes relatifs à l'hébergement, l'accompagnement et la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques.

Le coût à la place des ACT avec hébergement est fixé pour 2025 à :

- 36 670 € en Métropole ;
- 43 860 € en Outre-mer.

Une enveloppe de **2,2 M€** est déléguée en année pleine aux ARS pour l'année 2025. Après l'examen en opportunité, la répartition a été réalisée dans un souci d'équilibre entre les régions. Elle aboutit au financement en année pleine d'un objectif de création de 61 places d'ACT avec hébergement sur le territoire.

3.1.2.2. ACT « hors les murs »

Le Pacte des solidarités, adopté en septembre 2023, a pour objectif d'approfondir la dynamique permise par la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Son axe 3 porte l'ambition de lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits. Il est notamment mis en œuvre via sa mesure 15 qui vise à soigner les personnes vivant à la rue, dont l'état de santé est particulièrement dégradé (mortalité 2 à 5 fois plus élevée que le reste de la population, décès intervenant en moyenne 15 ans plus tôt). Cette dernière doit composer avec leur non-recours ou leur renoncement aux soins : il est nécessaire d'aller vers ces personnes et de les soigner au plus près de leurs lieux de vie.

Les ACT « Hors les murs » font naturellement partie des solutions à proposer à cette population particulièrement vulnérable pour atteindre les objectifs suivants :

- couvrir les zones blanches, notamment dans les zones rurales car les dispositifs mobiles santé-précarité actuels couvrent essentiellement les métropoles ;
- répondre aux différents besoins des personnes : détecter leurs besoins et les accompagner vers les soins ; assurer le suivi relatif aux maladies chroniques dont elles sont atteintes : coordination de leur parcours en santé et accompagnement psycho-socio-éducatif global.

Le Pacte des solidarités prévoit ainsi pour 2025 la création de places d'ACT « Hors les murs » pour un budget de 3 M€ en année pleine. Ces mesures nouvelles sont déléguées en année pleine.

Le coût à la place est fixé au même niveau que pour 2024 soit :

- 14 169 € en Métropole ;
- 17 003 € en Outre-mer.

Le budget alloué permet ainsi de créer 212 places d'ACT « Hors les murs » en Métropole. Il a été réparti en fonction des éléments suivants :

- besoins exprimés par les ARS ;
- nombre de nouvelles places effectivement programmées par les ARS.

Cette année, il sera nécessaire de veiller particulièrement à :

- Installer les places liées à des délégations de crédits antérieures à 2023 aux dates que vous avez communiquées ;
- Autoriser dès que possible les mesures nouvelles dont vous bénéficiez ;
- Développer les modalités d'intervention des ACT « Hors les murs » autres qu'à domicile : auprès des personnes vivant à la rue, dans un squat, un bidonville, un campement, etc. conformément aux objectifs du Pacte des solidarités mais aussi auprès des personnes hébergées au sein des structures du secteur de l'accueil, hébergement, insertion, en complémentarité avec les équipes de ces établissements.

Enfin, il vous est demandé de bien vouloir :

Retourner l'annexe 2 complétée de façon exhaustive qui permet d'obtenir une vision de l'existant et de procéder à l'analyse de vos besoins. Merci de retourner vos envois à : DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr pour le 31 janvier 2026 au plus tard.

Veiller à ce que les structures gestionnaires de votre territoire renseignent les rapports d'activité standardisés relatifs aux ACT avec hébergement et aux ACT « Hors les murs » (annexes 5 et 6) puis vous les transmettent ainsi qu'à la Fédération Santé Habitat : secretariat@sante-habitat.org.

3.2. Évaluation de l'expérimentation « ACT accueillant des personnes en situation ou à risque de handicap d'origine psychique »

Le cahier des charges pour la création de places d' « ACT accueillant des personnes en situation ou à risque de handicap d'origine psychique », annexé à l'instruction [n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017](#) relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », prévoyait la création de 30 places réparties en 3 groupes de 10 places réparties dans 3 régions différentes. Cette expérimentation reste à ce jour inscrite dans ce cadre limitatif.

Les autorisations accordées à ce titre pourront être renouvelées une fois sur une période de 5 ans, pour une validité maximale allant jusqu'au 31 décembre 2027.

Une évaluation nationale de l'expérimentation sera réalisée au plus tard en 2027 et permettra de préciser les consignes relatives à cette expérimentation pour les années 2028 et suivantes.

3.3. Priorités pour les ACT « Un chez-soi d'abord »

L'expérimentation « Un chez-soi d'abord » (UCSD), qui s'est déroulée entre 2011 et 2016, pérennisée par le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », a créé un nouveau type d'ACT UCSD comportant un logement accompagné et accueillant des personnes sans-abri présentant des maladies mentales sévères. Le décret n° 2020-1376 du 12 novembre 2020 modifiant les conditions d'accompagnement des dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique UCSD a porté la capacité du dispositif « au minimum de 55 personnes ».

Le déploiement débuté en 2017 et initialement lancé dans les grandes métropoles (100 places) avec une montée en charge sur trois ans pour chacun des sites, a été étendu en 2020 aux villes moyennes (55 places) puis, depuis 2023, aux zones rurales (55 places) avec une montée en charge sur deux ans.

Après une phase expérimentale et la pérennisation de 2 sites (Toulouse et Lille), le « Un chez-soi d'abord » "jeune" se déploie à partir de 2024 (10, 20, 30 ou 50 places en fonction des besoins avec une montée en charge sur 1 ou 2 ans en fonction de la capacité).

Afin de répondre à des besoins non couverts, pour lesquels les dispositifs existants sont inadaptés en raison de leur taille trop importante, des sites innovants de 25 places sont ouverts cette année en zone rurale (communes de moins de 40 000 habitants).

3.3.1. Financement des places liées à des délégations de crédits antérieures à 2024 (EAP 2024)

Le montant délégué au titre des EAP des dispositif UCSD 2025 sur les mesures nouvelles déléguées en 2024 est de 1,15 M€ pour une dépense totale prévisionnelle de 2,4 M €.

3.3.2. Mesures nouvelles

Pour 2025, les objectifs de création de sites sont les suivants au titre du dispositif UCSD :

- La création de 2 sites de 55 places sur 6 mois (Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Haut-de-France) ;
- La création de 6 sites jeunes sur 6 mois pour un total de 140 places (60 places Nouvelle-Aquitaine et 30 places Bourgogne-Franche-Comté, 20 places en Provence-Alpes-Côtes d'Azur, 20 places en Région Grand Est, 10 places en Pays de la Loire) ;
- Le renfort de 3 sites jeunes sur 6 mois pour un total de 40 places (20 places Bourgogne-Franche-Comté, 20 places en Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- La création de 3 sites d'innovation en milieu rural pour un total de 75 places (25 places en Nouvelle-Aquitaine, 25 places en Occitanie et 25 places en Centre-Val de Loire).

L'annexe 1 de la présente instruction précise le montant des crédits délégués en mesure nouvelle en 2025 pour les USCD (soit 2,4 M€). Le coût relatif à ces installations sera financé par les crédits délégués dans la présente instruction et par la mobilisation de crédits versés antérieurement.

Le coût à la place réévalué pour :

- les ACT UCSD est fixé à 7 500 € par an par personne ;
- les ACT UCSD "jeune" est fixé à 16 000 € par an par personne ;
- les places UCSD "rural" est fixé à 14 000 € par an par personne.

Il est à noter que le dispositif UCSD, financé par l'ONDAM spécifique pour le volet accompagnement médico-social, bénéficie d'un cofinancement par le programme 177 pour le volet logement.

3.4. Priorités pour les structures d'addictologie (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie [CSAPA] et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues [CAARUD])

3.4.1. Financement des EAP des mesures de renforcement antérieures à 2025

Les ARS ont remonté un besoin de crédits pour couvrir des besoins de financement liés à des mesures nouvelles antérieures à 2025. Un budget de 3,5 M€ est donc alloué pour abonder leur dotation régionale limitative, la répartition de ces crédits figurent dans la colonne « EAP 2025 des installations antérieures Addictologie » de l'annexe 1.

3.4.2. Mesures nouvelles

3.4.2.1. Renforcement des structures d'addictologie

8,8 M€ de mesures nouvelles sont délégués en année pleine pour le renforcement des structures d'addictologie. Leur répartition figure en annexe 1.

Ces crédits sont délégués en fonction des demandes remontées des ARS pour le renforcement de leur offre de prise en charge en CSAPA ambulatoires, en CSAPA résidentiels et des CAARUD.

Ces crédits permettent également de poursuivre le déploiement des CSAPA référents en milieu pénitentiaire ; ce renforcement (0,5 équivalent temps plein [ETP] de travailleur social par CSAPA valorisé en année pleine à 25 866 € en Métropole et 31 039 € en Outre-mer) concerne le CSAPA qui interviendra à la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Ducos (Martinique).

Pour rappel, un seul CSAPA doit être désigné référent pour l'établissement et à ce titre bénéficier des crédits, même si par ailleurs, d'autres CSAPA interviennent dans cet établissement.

Il vous est demandé de bien vouloir faire parvenir, pour le 10 février 2026 au plus tard, à la DGS, Bureau SP3 (dgs-sp3@sante.gouv.fr), le nom des CSAPA référents désignés et d'indiquer le nom et la localisation des établissements pénitentiaires (EP) dans lesquels ils interviennent. Il vous est également demandé d'informer la DGS, Bureau SP3, de l'ouverture de nouveaux EP ou SAS afin que des crédits soient réservés pour la mise en place de CSAPA référents.

3.4.2.2. Pacte des solidarités

Dans son axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits », le Pacte des solidarités vise à renforcer la détection du non-recours par des campagnes d'aller vers et simplifier l'accès et le maintien des droits.

Dans le cadre de l'action 4 dont l'objectif est de soigner les personnes malades à la rue grâce aux équipes mobiles et structures « santé social », des crédits sont prévus pour renforcer les actions « Hors les murs » et d' « aller vers » des CSAPA (ex : consultations avancées de CSAPA vers le secteur Accueil, Hébergement, Insertion [AHI], équipes mobiles addicto, visite à domicile, etc.).

Pour 2025, 1,45 M€ sont délégués aux CSAPA pour réaliser des actions « Hors les murs » et d' « aller vers ».

Dans le cadre du suivi des mesures du Pacte des solidarités, il vous est demandé de remonter un bilan de l'utilisation de ces crédits (en particulier le nombre de dispositifs créés ou renforcés).

3.4.2.3. Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants

Une enveloppe de crédits pérennes à hauteur de **1 M€** en année pleine est prévue pour faciliter l'accès des CSAPA à l'innovation thérapeutique en matière de traitements de substitution aux opioïdes (buprénorphine à action prolongée ou BAP).

Les besoins des régions évoluant chaque année, la répartition entre les régions est révisée chaque année. Les crédits sont donc délégués aux ARS de manière non reconductible en fonction des demandes remontées par les ARS et du nombre de bénéficiaires de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) en ville, hors structures sanitaires et médico-sociales (données issues du Système national des données de santé [SNDS] exploitées par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives [OFDT] en 2023). Vous trouverez leur répartition en annexe 1.

3.4.3. Rapports d'activité 2025

Conformément aux articles R. 314-49 et R. 314-50 du CASF, les structures doivent vous transmettre les rapports dûment complétés et accompagnés de leur compte administratif au plus tard le 30 avril qui suit l'année de l'exercice (soit le 30 avril 2026 pour le rapport sur l'activité de l'année 2025).

La transmission des rapports d'activité des CAARUD se fera par un site internet dédié (SOLEN). La campagne de saisie des rapports d'activité 2025 par voie dématérialisée sera ouverte au premier trimestre 2026 ; vous en serez informés par message électronique.

Les rapports d'activité 2025 des CSAPA ambulatoires et des CSAPA avec hébergement restent sur Excel : vous les trouverez en annexes 7 et 8.

3.4.4. Autres bilans annuels

Nous vous rappelons par ailleurs, que le suivi des activités des CSAPA et des CAARUD doit être poursuivi en 2025 :

- recueil des données relatives à la mise en place du dispositif d'éthylotest antidémarrage (EAD) dans les CSAPA (conformément à l'instruction n° DGS/SP3/2019/68 du 27 mars 2019 relative à la généralisation du dispositif de préfiguration d'éthylotest antidémarrage (EAD) prévue par l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales primaires en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite) ;
- suivi de l'activité de dépistage par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) des CSAPA et des CAARUD ;
- suivi de l'activité vers les hébergements sociaux ;
- suivi des patients bénéficiant d'un TSO innovant.

Il vous est demandé de transmettre les informations relatives :

- aux rapports d'activité des CSAPA (annexes 7 et 8) pour le 31 mai 2026 au plus tard à la DGS / Bureau SP3 (dgs-sp3@sante.gouv.fr) ;
- au bilan annuel de l'activité des CSAPA et des CAARUD (annexe 9) pour le 10 février 2026 au plus tard à la DGS / Bureau SP3 (dgs-sp3@sante.gouv.fr).

3.5. Lits halte soins santé (LHSS), LHSS « périnatalité », lits d'accueil médicalisés (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)

En 2025, plus de 9 M€ sont délégués au titre des EAP, afin de financer le renforcement programmé des places résidentielles (LAM et LHSS) et des dispositifs mobiles (EMSP, LHSS mobiles, LHSS de jour, ESSIP), installés en 2024 (financement de l'effet année pleine) ou dont l'installation est programmée en 2025.

Ces crédits s'ajoutent à ceux d'ores et déjà en base à la disposition des ARS, pour aboutir à un montant total de 26,87 M€ alloués au financement des renforcements programmés en 2025. En complément, ce sont 10,48 M€ de mesures nouvelles financées sur 12 mois, qui sont notifiés sur le champ de la périnatalité (LHSS « périnatalité ») et des équipes mobiles médico-sociales (EMSP, LHSS mobiles, LHSS de jour, ESSIP), en cohérence notamment avec les orientations du Pacte des solidarités.

3.5.1. LAM/LHSS

L'annexe 1 de la présente instruction précise le montant des crédits délégués au titre des EAP 2025 qui permettent le financement d'installations de LAM et de LHSS, programmées au titre de notifications antérieures.

En tenant compte des crédits déjà à la disposition des ARS pour financer ces renforcements :

- 3,66 M€ d'EAP sont délégués pour financer le renforcement programmé des LAM en 2025, pour une dépense totale prévisionnelle de 12,49 M € ;
- 2,28 M€ d'EAP sont délégués pour financer le renforcement programmé des LHSS en 2025, pour une dépense totale prévisionnelle de 6,44 M€.

Pour mémoire les places financées en mesures nouvelles depuis 2023 sont valorisées à hauteur de :

- 224,59 € / jour / lit pour les LAM ;
- 126,68 € / jour / lit pour les LHSS.

3.5.2. LHSS « périnatalité »

Le renforcement des LHSS, prévu par le Ségur de la santé, intégrait le financement d'une expérimentation de LHSS « périnatalité », dédiés à la prise en charge de femmes sans domicile et de leur nouveau-né en sortie de maternité, et nécessitant une prise en charge médico-sociale adaptée.

Le décret n° 2024-1105 du 3 décembre 2024 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement de structures intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques, a permis, après évaluation, de pérenniser et de préciser le cahier des charges de ce dispositif.

L'annexe 1 précise le montant des crédits délégués en mesures nouvelles, sur 12 mois en 2025, pour étendre et renforcer ce dispositif, soit 3,46 M€, qui permettent le financement de 68 nouvelles places, valorisées à hauteur de 139,73 € par jour et par place (chaque place permettant l'accueil d'une dyade mère enfant, conformément aux prescriptions du cahier des charges).

3.5.3. EMSP (EMSP - LHSS mobiles et de jour) et ESSIP

L'annexe 1 précise le montant des crédits délégués au titre des EAP 2025 qui permettent le financement d'installations d'équipes mobiles médico-sociales, programmées au titre de notifications antérieures.

En tenant compte des crédits déjà à la disposition des ARS pour financer ces renforcements :

- 2,59 M€ d'EAP sont délégués pour financer le renforcement programmé des équipes mobiles santé précarité en 2025 (sous forme d'EMSP, de LHSS mobiles ou de LHSS de jour), pour une dépense totale prévisionnelle de 5,57 M€ ;
- 0,37 M€ d'EAP sont délégués pour financer le renforcement programmé des ESSIP en 2025, pour une dépense totale prévisionnelle de 2,34 M€.

L'annexe 1 précise également le montant des crédits délégués en mesures nouvelles, sur douze mois en 2025 :

- 4,59 M€ pour les EMSP (le coût par équipe varie en fonction de la forme, et de la taille de l'équipe, avec un coût de référence de 242 K€ par an et par équipe, sur la base de 4 ETP chargés + 10 % de frais de gestion pour chaque équipe) ;
- 2,42 M€ pour les ESSIP (sur la base d'un coût à la place fixé à 17 200 € par an pour les places financées en mesures nouvelles depuis 2023).

3.5.4. Bilans 2025

L'annexe 3 de la présente instruction (onglet 1) qu'il vous est demandé de compléter pour le 30 janvier 2026, permet d'établir un bilan consolidé, au niveau national, du nombre de places de LHSS/LAM autorisées et installées au 31 décembre 2025.

Le second onglet de la même annexe, qu'il vous est également demandé de compléter pour le 30 janvier 2026, permet d'établir un bilan consolidé au niveau national, du nombre d'équipes mobiles et de places (EMSP, LHSS mobiles et de jour, ESSIP) financées et installées au 31 décembre 2025.

L'onglet 3 permet de retracer les opérations de fongibilité pérenne mises en œuvre entre les dispositifs LAM/LHSS/EMSP/ESSIP, dans l'objectif de retracer, à la hausse ou à la baisse, le nombre de places ou d'équipes dont l'installation reste attendue pour chaque dispositif.

3.5.5. Rapports d'activité LAM-LHSS-EMSP-ESSIP

Pour mémoire, la remontée des rapports d'activité des LAM/LHSS/EMSP/ESSIP relatifs à l'année 2024, est attendue pour le 31 mai 2025.

Les modèles de rapports d'activité annexés à l'instruction budgétaire ONDAM spécifique pour 2023 restent inchangés en 2025, et la remontée des rapports d'activité pour l'année 2025 est attendue pour le 31 mai 2026 au plus tard.

La complétude de la saisie et de la remontée de ces données est une condition indispensable à leur consolidation nationale, afin de permettre de mesurer l'impact de ces dispositifs et renforcer l'efficacité du pilotage régional et national.

Il vous est demandé de bien vouloir retourner à la DGCS l'annexe 3 (Bilans et fongibilité 2025, LAM/LHSS/EMSP), complétée de façon exhaustive pour le 30 janvier 2026 au plus tard à, l'adresse suivante : DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr.
Il vous est demandé de veiller à ce que les structures gestionnaires de votre territoire renseignent les rapports d'activité standardisés relatifs aux LAM, LHSS, EMSP et ESSIP, pour le 31 mai 2026 au plus tard, puis vous les transmettent, ainsi qu'à la Fédération Santé Habitat (secretariat@sante-habitat.org) et à la DGCS (DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr).

4. Les outils de la programmation et du suivi de la consommation prévisionnelle des enveloppes déléguées en 2025

4.1. Enquête relative à la campagne de tarification pour 2025

La maquette transmise en annexe 10 vise à identifier, de manière globale et synthétique, l'état et la structure des crédits disponibles dans les dotations régionales limitatives (DRL) en fin de campagne. Elle identifie également les prévisions de mise en œuvre des dispositifs pour l'exercice suivant qui seront prises en compte dans la répartition des moyens de l'exercice suivant.

4.2. Recensement des besoins en EAP et mesures nouvelles (MN) pour 2026

L'annexe 4 (qui remplace désormais l'annexe 11 [relative au recensement des prévisions d'installation]) permet de préciser, pour l'ensemble des dispositifs financés par l'ONDAM spécifique, la programmation prévisionnelle en 2026 et 2027 des installations résultant de notifications de mesures nouvelles (MN) les années antérieures à 2026 (EAP des installations 2025 et installations programmées en 2026), ainsi que le besoin prévisionnel de MN pour le renforcement des dispositifs en 2026.

Il est nécessaire de procéder à un suivi rigoureux des dépenses engagées qui doit reposer sur une analyse objective de la probabilité des ouvertures de places par l'ARS. La fiabilité de la saisie des données dans les outils mis à votre disposition est en effet la condition indispensable pour l'efficacité du pilotage régional et national de la dépense.

De manière à opérer un suivi régulier et affiné de la consommation de l'ONDAM spécifique 2025, vous voudrez bien retourner :

- **pour le 30 septembre 2025**, les prévisions de tarification au 31 décembre 2025 ;

- **pour le 17 janvier 2026** :

→ la réalisation effective de la tarification 2025 et la répartition des crédits tarifiés (cf. annexe 10) ;

→ le recensement des besoins en EAP et MN en 2026 afin de calibrer le niveau prévisionnel des crédits de paiement 2026 aux adresses suivantes :

dgcs-5c-tarif-perf@social.gouv.fr

DSS-SD1-BUREAU1A@sante.gouv.fr

DGS-SP3@sante.gouv.fr

DGCS-LAMLHSS@social.gouv.fr

*
* *
*

Les dotations régionales actualisées sont présentées **en annexe 1 à la présente instruction**.

Vu au titre du CNP par la secrétaire générale,

Signé

Sophie LEBRET

Visée au titre du COMEX :

La secrétaire générale,

Signé

Sophie LEBRET

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur général de la cohésion sociale,

Signé

Jean-Benoît DUJOL

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe de service, adjointe au directeur de la sécurité sociale,

Signé

Delphine CHAMPETIER

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur général de la santé,

Signé

Didier LEPELLETIER

Annexe 1
Notifications régionales pour 2025

Région	DRL RECONDUCTIBLES			OPÉRATION DE PÉRIMÈTRE	DRL DÉBUT DE CAMPAGNE
	DRL au 01/06/2024 (1)	Régularisation non reductibles (2)	DRL au 31/12/2024 (3) = (1+2)	Opérations de fongibilité/débasage (4)	DRL au 01/01/2025 (5) = (3+4)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	91 619 263 €		91 619 263 €	- €	91 619 263 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	42 353 378 €		42 353 378 €	- 19 955,00 €	42 333 423 €
BRETAGNE	34 992 536 €		34 992 536 €	- 120 017,00 €	34 872 519 €
CORSE	5 788 025 €		5 788 025 €	- €	5 788 025 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	29 388 436 €		29 388 436 €	1 080 989,00 €	30 469 425 €
GRAND EST	79 112 920 €		79 112 920 €	- 77 789,00 €	79 035 131 €
GUADELOUPE	9 930 132 €		9 930 132 €	- €	9 930 132 €
GUYANE	16 865 574 €		16 865 574 €	- €	16 865 574 €
HAUTS-DE-FRANCE	95 726 279 €		95 726 279 €	- 37 300,00 €	95 688 979 €
ÎLE-DE-FRANCE	229 861 256 €		229 861 256 €	1 116 612,00 €	230 977 868 €
MARTINIQUE	11 777 160 €		11 777 160 €	- €	11 777 160 €
NOUVELLE-AQUITAINE	72 524 669 €		72 524 669 €	- 60 395,00 €	72 464 274 €
NORMANDIE	45 530 056 €		45 530 056 €	- €	45 530 056 €
OCCITANIE	91 705 945 €		91 705 945 €	- 97 196,00 €	91 608 749 €
LA RÉUNION	15 793 334 €		15 793 334 €	- €	15 793 334 €
MAYOTTE	3 093 198 €		3 093 198 €	- €	3 093 198 €
PACA	85 962 562 €		85 962 562 €	- €	85 962 562 €
PAYS DE LA LOIRE	39 539 401 €		39 539 401 €	- €	39 539 401 €
TOTAL DRL	1 001 564 122 €	0 €	1 001 564 122 €	1 784 949 €	1 003 349 071 €

Région	DRL DÉBUT DE CAMPAGNE	Extension année pleine 2025 des installations 2024	Mesures nouvelles CB1							DRL au 01/07/25	
	DRL au 01/01/2025	EAP prévues dans le cadre des installations 2024	Actualisation <i>Effet masse salariale et effet prix</i>	Structures addictologie et ACT	LAM / LHSS	ESSIP / EMSP	UCSD	Compensation 4 points CNRACL et Revalorisation UCANSS	Σ des mesures nouvelles CB1		Structures addictologie et ACT Crédits non reconductibles
	(1)	-2	(3) = (2+1)*0,92%	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = [3+4 à 8]	(10)	(11) = (1)+(2)+(3)+(9)+(10)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	91 619 263 €	1 385 437 €	855 643 €	1 411 376 €	1 275 000 €	788 500 €	160 000 €	157 749 €	3 792 625 €	122 018 €	97 774 987 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	42 333 423 €	989 613 €	398 572 €	730 460 €	0 €	240 800 €	400 000 €	70 593 €	1 441 853 €	97 354 €	45 260 815 €
BRETAGNE	34 872 519 €	978 337 €	329 828 €	1 962 827 €	0 €	621 000 €	0 €	58 943 €	2 642 770 €	69 132 €	38 892 586 €
CORSE	5 788 025 €	0 €	53 250 €	33 148 €	0 €	0 €	0 €	9 549 €	42 697 €	0 €	5 883 972 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	30 469 425 €	449 276 €	284 452 €	338 191 €	0 €	458 847 €	175 000 €	49 016 €	1 021 054 €	45 576 €	32 269 783 €
GRAND EST	79 035 131 €	1 634 827 €	742 164 €	1 640 035 €	1 020 000 €	1 183 096 €	160 000 €	133 692 €	4 136 823 €	73 179 €	85 622 124 €
GUADELOUPE	9 930 132 €	0 €	91 357 €	110 018 €	0 €	105 000 €	0 €	16 450 €	231 468 €	0 €	10 252 957 €
GUYANE	16 865 574 €	1 542 497 €	169 354 €	43 860 €	0 €	0 €	0 €	27 956 €	71 816 €	0 €	18 649 241 €
HAUTS-DE-FRANCE	95 688 979 €	1 560 746 €	894 697 €	839 112 €	0 €	0 €	206 250 €	164 827 €	1 210 189 €	87 811 €	99 442 422 €
ÎLE-DE-FRANCE	230 977 868 €	446 554 €	2 129 105 €	1 143 398 €	0 €	903 232 €	0 €	398 493 €	2 445 123 €	128 994 €	236 127 644 €
MARTINIQUE	11 777 160 €	0 €	108 350 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 430 €	19 430 €	22 080 €	11 927 019 €
NOUVELLE-AQUITAINE	72 464 274 €	621 545 €	672 390 €	1 252 328 €	0 €	332 000 €	655 000 €	117 234 €	2 356 562 €	54 768 €	76 169 539 €
NORMANDIE	45 530 056 €	1 277 350 €	430 628 €	2 126 480 €	0 €	680 000 €	0 €	76 317 €	2 882 797 €	67 791 €	50 188 622 €
OCCITANIE	91 608 749 €	3 716 038 €	876 988 €	2 043 561 €	0 €	590 100 €	175 000 €	156 827 €	2 965 488 €	55 592 €	99 222 854 €
LA RÉUNION	15 793 334 €	530 304 €	150 177 €	212 321 €	0 €	0 €	0 €	26 377 €	238 698 €	70 720 €	16 783 233 €
MAYOTTE	3 093 198 €	52 897 €	28 944 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 146 €	5 146 €	0 €	3 180 184 €
PACA	85 962 562 €	0 €	790 856 €	589 570 €	1 173 000 €	1 034 449 €	366 250 €	145 679 €	3 308 948 €	74 185 €	90 136 550 €
PAYS DE LA LOIRE	39 539 401 €	1 015 579 €	373 106 €	1 040 215 €	0 €	74 976 €	80 000 €	65 721 €	1 260 912 €	30 800 €	42 219 798 €
Total DRL	1 003 349 071 €	16 201 000 €	9 379 861 €	15 516 900 €	3 468 000 €	7 012 000 €	2 377 500 €	1 700 000 €	30 074 400 €	1 000 000 €	1 060 004 330 €

Régions	Enveloppe addictologie et ACT (dont ACT à domicile) reconductible notifiée en 2024	Transferts ou débasage au 01/01/2025	Base addictologie et ACT (hors ACT psy et "Un chez soi d'abord") pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures ACT	EAP 2025 des installations antérieures Addictologie	Actualisation 2025 (+0,92%)	Socle 2025 pour les structures addictologie et ACT (hors ACT Psy et "Un chez soi d'abord")	Mesures nouvelles 2025				Crédits non reconductibles 2025	Total Addictologie et ACT (hors ACT Psy et "Un chez soi d'abord") 2025
								ACT	ACT "hors les murs"	Renforcement des Structures d'addictologie (CSAPA ambulatoires, CSAPA hébergement, CAARUD) sur 12 mois	Renforcement des actions Hors les murs et d'aller vers des CSAPA sur 12 mois	Addictologie : Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	59 030 440	0	59 030 440	151 375	210 279	546 407	59 938 501	403 370	240 873	636 099	131 034	122 018	61 471 895
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	31 555 104	-19 955	31 535 149	79 385	65 551	291 457	31 971 542	110 010	212 535	393 864	14 051	97 354	32 799 356
BRETAGNE	24 270 358	-120 017	24 150 341	240 647	491 783	228 921	25 111 692	183 350	240 873	1 228 307	310 297	69 132	27 143 651
CORSE	4 283 700	0	4 283 700	0	0	39 410	4 323 110	0	0	26 404	6 744	0	4 356 258
CENTRE-VAL DE LOIRE	20 486 890	1 080 989	21 567 879	22 969	121 531	199 754	21 912 133	73 340	70 845	167 535	26 471	45 576	22 295 900
GRAND EST	51 373 900	-77 789	51 296 111	341 499	124 093	476 208	52 237 911	36 670	14 169	1 379 426	209 770	73 179	53 951 125
GUADELOUPE	5 781 798	0	5 781 798	0	0	53 193	5 834 991	0	0	110 018	0	0	5 945 009
GUYANE	12 269 455	0	12 269 455	128 876	697 202	120 479	13 216 012	43 860	0	0	0	0	13 259 872
HAUTS-DE-FRANCE	67 402 010	-37 300	67 364 710	106 167	110 823	621 752	68 203 452	110 010	212 535	463 175	53 392	87 811	69 130 375
ILE-DE-FRANCE	146 239 065	1 116 612	147 355 677	28 009	3 544	1 355 963	148 743 193	220 020	566 760	303 113	53 505	128 994	150 015 585
MARTINIQUE	7 754 451	0	7 754 451	0	0	71 341	7 825 792	0	0	0	0	22 080	7 847 872
NOUVELLE-AQUITAINE	50 463 133	-60 395	50 402 738	222 862	64 809	466 352	51 156 761	110 010	354 225	663 307	124 786	54 768	52 463 857
NORMANDIE	30 174 063	0	30 174 063	122 850	1 154 500	289 353	31 740 766	366 700	609 267	963 853	186 660	67 791	33 935 037
OCCITANIE	63 575 099	-97 196	63 477 903	907 723	260 684	594 746	65 241 056	366 700	354 225	1 159 075	163 561	55 592	67 340 209
LA RÉUNION	8 676 707	0	8 676 707	0	102 310	80 767	8 859 784	0	0	187 030	25 291	70 720	9 142 825
MAYOTTE	1 328 191	0	1 328 191	0	52 897	12 706	1 393 794	0	0	0	0	0	1 393 794
PACA	58 319 315	0	58 319 315	0	0	536 538	58 855 853	146 680	42 507	336 876	63 507	74 185	59 519 608
PAYS DE LA LOIRE	26 228 955	0	26 228 955	163 800	58 044	243 347	26 694 146	73 340	85 014	800 930	80 931	30 800	27 765 161
TOTAL	669 212 634	1 784 949	670 997 583	2 516 162	3 518 050	6 228 693	683 260 488	2 244 060	3 003 828	8 819 012	1 450 000	1 000 000	699 777 388

Rappel base 2024 places ACT troubles psychiques	Actualisation 2025 (+0,92%)	Total ACT troubles psychiques 2025	Rappel base LHSS pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures	Actualisation 2025 (+0,92%)	Mesures nouvelles 2025	Total LHSS 2025	Rappel base LAM pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures	Actualisation 2025 (+0,92%)	Mesures nouvelles 2025	Total LAM 2025	Rappel base EMSP pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures	Actualisation 2025 (+0,92%)	Mesures nouvelles 2025	Total EMSP 2025
						LHSS périnatalité sur 12 mois					LAM					EMSP sur 12 mois	
0	0	0	11 112 073	346 544	105 419	1 275 000	12 839 036	8 878 410	209 506	83 609		9 171 525	4 089 099	150 566	39 005	495 000	4 773 669
0	0	0	3 580 411	152 773	34 345	0	3 767 529	2 793 877	575 995	31 003		3 400 875	685 600		6 308	0	691 907
0	0	0	3 157 385	39 626	29 413	0	3 226 424	2 748 480		25 286		2 773 766	827 917		7 617	320 000	1 155 534
0	0	0	369 945		3 403	0	373 348	276 858		2 547		279 405	103 879		956	0	104 834
0	0	0	2 950 187	169 765	28 704	0	3 148 655	2 411 777		22 188		2 433 965	1 071 296		9 856	370 000	1 451 152
0	0	0	10 088 139	152 685	94 216	1 020 000	11 355 039	9 105 119	693 137	90 144		9 888 399	2 353 946	190 943	23 413	1 183 096	3 751 398
0	0	0	1 442 578		13 272	0	1 455 850	1 884 950		17 342		1 902 291	228 533		2 103	0	230 636
0	0	0	1 917 712	468 128	21 950	0	2 407 790	1 644 552	248 291	17 414		1 910 257	186 982		1 720	0	188 702
0	0	0	10 225 400	52 345	94 555	0	10 372 301	8 486 573	697 353	84 492		9 268 418	2 282 158	391 239	24 595	0	2 697 992
352 230	3 241	355 471	31 963 381	85 364	294 848	0	32 343 593	26 820 499	220 613	248 778		27 289 891	7 543 075	40 148	69 766	438 832	8 091 820
0	0	0	1 320 336		12 147	0	1 332 483	1 592 053		14 647		1 606 700	228 533		2 103	0	230 636
352 230	3 241	355 471	6 835 007	28 634	63 145	0	6 926 786	5 886 666	193 296	55 936		6 135 897	2 461 108	111 944	23 672	332 000	2 928 724
0	0	0	5 634 481		51 837	0	5 686 318	4 790 677		44 074		4 834 751	1 068 042		9 826	365 000	1 442 868
352 230	3 241	355 471	9 098 427	657 811	89 757	0	9 845 996	7 293 121	692 614	73 469		8 059 204	2 887 452	1 012 680	35 881	590 100	4 526 114
0	0	0	2 727 620	130 728	26 297	0	2 884 645	1 970 054	138 117	19 395		2 127 567	540 169		4 970	0	545 139
0	0	0	661 694		6 088	0	667 782	612 729		5 637		618 366	240 241		2 210	0	242 451
0	0	0	8 856 721		81 482	1 173 000	10 111 203	6 254 011		57 537		6 311 548	3 504 428		32 241	422 649	3 959 318
0	0	0	5 239 144		48 200	0	5 287 344	3 733 621		34 349		3 767 970	1 143 932	793 735	17 827	74 976	2 030 469
1 056 690	9 722	1 066 412	117 180 641	2 284 404	1 099 078	3 468 000	124 032 123	97 184 027	3 668 922	927 847	0	101 780 795	31 446 389	2 691 255	314 066	4 591 653	39 043 363

Rappel base ESSIP pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures	Actualisation 2025 (+0,92%)	Mesures nouvelles 2025	Total ESSIP 2025	Base "Un chez soi d'abord" pour 2024	EAP 2025 des installations antérieures	Actualisation 2025 (+0,92%)	Mesures nouvelles 2025	Total "Un chez soi d'abord" 2025	Base "Autres mesures rattachées au Ségur de la santé" (et autres revalorisations salariales)	Actualisation 2025 (+0,92%)	Compensation 4 points CNRACL	Total "Autres mesures rattachées au Ségur de la santé" pour 2025	Régularisation non reconductible (renforcement addicto 22 en CNR)	Dotation Régionale Limitative (DRL) au 01/07/2025
			ESSIP sur 12 mois					USCD							
1 353 491	71 721	13 112	293 500	1 731 823	3 183 416	245 447	31 546	160 000	3 620 409	3 972 333	36 545	157 749	4 166 628		97 774 986
256 060	32 671	2 656	240 800	532 187	1 357 851	83 238	13 258	400 000	1 854 347	2 124 475	19 545	70 593	2 214 613		45 260 816
327 154		3 010	301 000	631 164	1 695 202	206 281	17 494		1 918 977	1 966 040	18 088	58 943	2 043 070		38 892 585
71 557		658	0	72 216	410 147		3 773		413 921	271 939	2 502	9 549	283 990		5 883 972
318 170		2 927	88 847	409 944	575 212	135 011	6 534	175 000	891 757	1 574 904	14 489	49 016	1 638 409		32 269 783
845 286		7 777	0	853 063	1 397 920	132 471	14 080	160 000	1 704 470	3 948 610	36 327	133 692	4 118 629		85 622 123
81 545		750	105 000	187 295	0		0		0	510 728	4 699	16 450	531 877		10 252 957
65 235		600	0	65 836	0		0		0	781 638	7 191	27 956	816 785		18 649 241
1 112 502	202 820	12 101	0	1 327 423	1 565 401		14 402	206 250	1 786 053	4 652 233	42 801	164 827	4 859 861		99 442 422
2 659 368	63 616	25 051	464 400	3 212 436	2 726 233	5 259	25 130		2 756 622	11 557 405	106 328	398 493	12 062 227		236 127 644
81 545		750	0	82 295	203 446		1 872		205 318	596 795	5 491	19 430	621 715		11 927 019
669 626		6 161	0	675 787	1 985 842		18 270	655 000	2 659 112	3 871 056	35 614	117 234	4 023 904		76 169 538
452 191		4 160	315 000	771 351	1 084 049		9 973		1 094 023	2 326 553	21 404	76 317	2 424 274		50 188 622
820 440		7 548	0	827 989	2 660 519	184 525	26 174	175 000	3 046 219	5 018 656	46 172	156 827	5 221 654		99 222 854
195 707		1 801	0	197 508	943 748	159 148	10 147		1 113 043	739 328	6 802	26 377	772 507		16 783 234
65 235		600	0	65 836	0		0		0	185 108	1 703	5 146	191 956		3 180 185
1 155 374		10 629	611 800	1 777 803	2 714 820		24 976	366 250	3 106 046	5 157 894	47 453	145 679	5 351 025		90 136 551
277 252		2 551	0	279 803	750 382		6 904	80 000	837 286	2 166 115	19 928	65 721	2 251 764		42 219 798
10 807 741	370 827	102 843	2 420 347	13 701 758	23 254 192	1 151 380	224 531	2 377 500	27 007 603	51 421 807	473 081	1 700 000	53 594 888	0	1 060 004 330

Annexe 2
Répartition des ACT par région

ACT avec hébergement - colonnes à compléter

Régions	Nombre total de places installées au 31/12/2024	Nombre de places autorisées mais non installées au 31/12/2024	Nombre de places restant à autoriser (délégations de crédits qui n'ont pas encore fait l'objet d'une autorisation)	Nombre total de places installées au 31/12/2025	Nombre de places autorisées mais non installées au 31/12/2025	Nombre de places restant à autoriser (délégations de crédits qui n'ont pas encore fait l'objet d'une autorisation)	Besoins de places d'ACT 2026	Besoins de places d'ACT 2027
Auvergne-Rhône-Alpes								
Bourgogne-Franche-Comté								
Bretagne								
Centre-Val de Loire								
Corse								
Grand Est								
Hauts-de-France								
Île-de-France								
Normandie								
Nouvelle-Aquitaine								
Occitanie								
Pays de la Loire								
Provence-Alpes-Côte d'Azur								
Sous-total Métropole								
Guadeloupe								
Martinique								
Guyane								
La Réunion								
Mayotte								
Sous-total DOM								
TOTAL								

ACT Hors les murs - colonnes à compléter

Régions	Nombre total de places installées au 31/12/2024	Nombre de places autorisées mais non installées au 31/12/2024	Nombre de places restant à autoriser (délégations de crédits qui n'ont pas encore fait l'objet d'une autorisation)	Nombre total de places installées au 31/12/2025	Nombre de places autorisées mais non installées au 31/12/2025	Nombre de places restant à autoriser (délégations de crédits qui n'ont pas encore fait l'objet d'une autorisation)	Besoins de places d'ACT 2026	Besoins de places d'ACT 2027
Auvergne-Rhône-Alpes								
Bourgogne-Franche-Comté								
Bretagne								
Centre-Val de Loire								
Corse								
Grand Est								
Hauts-de-France								
Île-de-France								
Normandie								
Nouvelle-Aquitaine								
Occitanie								
Pays de la Loire								
Provence-Alpes-Côte d'Azur								
Sous-total Métropole								
Guadeloupe								
Martinique								
Guyane								
La Réunion								
Mayotte								
Sous-total DOM								
TOTAL								

Annexe 3
Réalisation 2025 LAM - LHSS - EMSP - ESSIP

Répartition régionale des LHSS, LHSS périnatalité et LAM

Régions	LHSS		LHSS périnatalité		LAM	
	Nombre de LHSS autorisés au 31/12/2025	Nombre de LHSS installés au 31/12/2025	Nombre de LHSS périnatalité autorisés au 31/12/2025	Nombre de LHSS périnatalité installés au 31/12/2025	Nombre de LAM autorisés au 31/12/2025	Nombre de LAM installés au 31/12/2025
Auvergne-Rhône-Alpes						
Bourgogne-Franche-Comté						
Bretagne						
Corse						
Centre-Val de Loire						
Grand Est						
Guadeloupe						
Guyane						
Hauts-de-France						
Île-de-France						
Martinique						
Nouvelle-Aquitaine						
Normandie						
Occitanie						
La Réunion						
Mayotte						
Provence-Alpes-Côte d'Azur						
Pays de la Loire						
TOTAL						

Répartition régionale des EMSP - LHSS mobiles - LHSS accueil de jour - ESSIP

Régions	Crédits consommés au 31/12/25 EMSP*	Nombre total d'équipes installées au 31/12/2025 EMSP*	Dont "Équipes Mobiles Santé Précarité"	Dont "LHSS mobile"	Dont "LHSS accueil de jour"	Crédits consommés au 31/12/25 ESSIP	Nombre total d'équipes installées au 31/12/2025 ESSIP
Auvergne-Rhône-Alpes							
Bourgogne-Franche-Comté							
Bretagne							
Corse							
Centre-Val de Loire							
Grand Est							
Guadeloupe							
Guyane							
Hauts-de-France							
Île-de-France							
Martinique							
Nouvelle-Aquitaine							
Normandie							
Occitanie							
La Réunion							
Mayotte							
Provence-Alpes-Côte d'Azur							
Pays de la Loire							
TOTAL							

* La ligne EMSP regroupe les financements dédiés aux "Équipes Mobiles Santé Précarité", aux "LHSS mobiles" et aux "LHSS accueil de jour"

Commentaires libres

Fongibilité pérenne des crédits LHSS - LAM - EMSP - ESSIP au 31/12/25

Régions	Origine LHSS		Origine LAM		Origine EMSP (EMSP/LHSS mobile-jour)		Origine ESSIP		Destination LHSS		Destination LHSS pédiatriques		Destination LAM		Destination EMSP (EMSP/LHSS mobile-jour)		Destination ESSIP	
	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places	En Euro	En places
Auvergne-Rhône-Alpes																		
Bourgogne-Franche-Comté																		
Bretagne																		
Corse																		
Centre-Val de Loire																		
Grand Est																		
Guadeloupe																		
Guyane																		
Hauts-de-France																		
Île-de-France																		
Martinique																		
Nouvelle-Aquitaine																		
Normandie																		
Occitanie																		
La Réunion																		
Mayotte																		
Provence-Alpes-Côte d'Azur																		
Pays de la Loire																		
TOTAL																		

Annexe 4
Enquête programmation 2026

Besoins (€) pour le financement en 2026 des objectifs notifiés = EAP des installations 2025 et installations 2026 au prorata des durées d'ouverture (2)

ARS	Niveau de disponibilités au 01/01/26 (1)	Structures d'addictologie (CSAPA ambulatoires, CSAPA hébergement, CAARUD)	ACT	ACT "hors les murs"	LAM	LHSS	LHSS périnatalité	EMSP	ESSIP	ACT Housing First - Un chez soi d'abord UCSD (UCSD grandes villes et villes moyennes)	Total besoins pour Projets déjà lancés 2026 (2)
ARA											
BFC											
BRETAGNE											
CORSE											
CVL											
GRAND EST											
GUADELOUPE											
GUYANE											
HDF											
IDF											
MARTINIQUE											
NOUVELLE-AQUITAINE											
NORMANDIE											
OCCITANIE											
LA RÉUNION											
MAYOTTE											
PACA											
PDL											

Détails des nouveaux projets 2026 sur crédits 2026

	ACT		ACT Hors les murs		CAARUD		CSAPA ambulatoires		CSAPA avec hébergement		LAM		LHSS		LHSS pédiatriques		UCSD (villes moyennes et zones rurales et UCSD jeunes)		EMSP		ESSIP		
	Nombre de places	Nombre de mois	Nombre de places	Nombre de mois	Montant	Nombre de mois	Montant	Nombre de mois	Montant	Nombre de mois	Nombre de places	Nombre de mois	Nombre de places	Nombre de mois	Nombre de places	Nombre de mois	Nombre de places	Nombre de mois	Nombre d'équipes	Nombre de mois	Nombre d'équipes	Nombre de mois	
ARA																							
BFC																							
Bretagne																							
CORSE																							
CVL																							
GRAND EST																							
GUADELOUPE																							
GUYANE																							
HDF																							
IDF																							
MARTINIQUE																							
NOUVELLE-AQUITAINE																							
NORMANDIE																							
OCCITANIE																							
LA RÉUNION																							
MAYOTTE																							
PACA																							
PDL																							

Annexe 5

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026 Données 2025 - Appartements de coordination thérapeutique - Hébergement

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants** les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	
Département	
Année	2025

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	
Personne à contacter	
N° FINESS de l'ACT	

Adresse	
Code postal	
Commune	

Téléphone	
Adresse électronique	
Site Internet	

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	
Structuration de l'établissement	

Adresse	
Code postal	
Commune	

Téléphone	
Adresse électronique	
Site Internet	

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Établissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez-soi d'abord ...		
	CSAPA, CAARUD		
Établissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées		
	Secteur des personnes en situation de handicap		
Établissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile			
Établissement/service sanitaire			
Service de prévention et d'accueil dont maraude			
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), 115			
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle			
Autre structure ou dispositif			

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

		Oui/Non	
Frais de siège			Si oui, date d'autorisation

Article R. 314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	
---------------------------------------------------------------------	--

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Précisez lesquels

7- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés			
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs			
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage			

Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)			
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux			
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)			
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies			
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			
Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives			
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir			
Avec des bailleurs			
Autres, précisez			

TOTAL

0

Commentaires

--

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT

À partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	
----------------------------------------------------------------------------------------	--

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	
GIII : Dépenses liées à la structure	

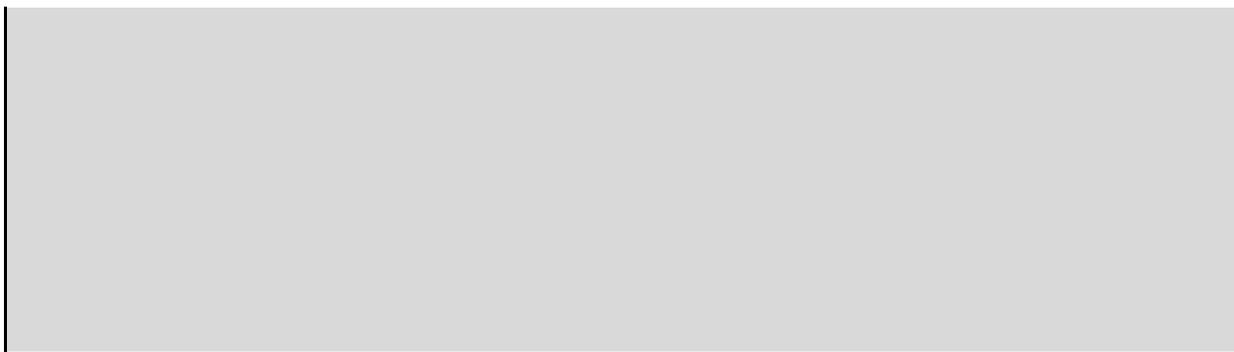
Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Descriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

--

Commentaires

--



III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Diététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Éducateur spécialisé				0,00
Éducateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00

Animateur				0,00
Directeur				0,00
Chef de service				0,00
Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00

Total	0	0	0	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ? Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe : Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

IV. LA FILE ACTIVE

File active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)					0
Dont nombre de personnes allophones					0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0
dont nombre de sortants dans l'année					0

Langues parlées par les personnes accompagnées	
------------------------------------------------	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0
dont nouveaux accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	

0

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	
dont nombre total de places installées au 31/12	
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	

2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	
en hébergement semi-collectif	
en hébergement collectif	
Total	0

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	
--------------------------------------------------------------------------------------	--

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne		
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière		
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
------------------------------------------------------------------	--	--

Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Protection complémentaire :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement		
-----------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés		
Sans revenu		
autres précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)		
Scolarisé ou en formation		
Demandeur d'emploi		
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation		
Sans autorisation administrative de travailler		
autres, précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin		
Personnel paramédical		
Psychologue		
Professionnels de la filière socio-éducative		
Directeur ou chef de service		
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	

Précisez ces activités de groupes

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui/Non
Existe-t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année			
Total	0		

Décrivez le type de suivi proposé

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	
Infirmiers à domicile, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),	
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés...)	
Pharmacien, pharmacien à domicile	
Kinésithérapeute	
Diététicien	
Ophthalmologue, opticien	
Pédicure, podologue	
Dentiste, orthodontiste	
Ergothérapeute	
Psychologue	
Médecin traitant	
Médecin généraliste (non-médecin traitant)	
Psychiatre	
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	
Autres médecins spécialistes (soins)	
CAARUD, service addictologie...	

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Service d'interprétariat	
Conseiller en insertion professionnelle	
Accès à la formation/alphabétisation	
Juriste, avocat	
Service pénitentiaire d'insertion et probation	
Tutelle, curatelle	

autres professionnels, précisez :

Commentaires

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

6- Descriptif qualitatif de l'activité

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0
dont nombre de candidatures avec accompagnant					0

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0

Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0

Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addictions					0
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ?	
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu	
Association d'aide aux malades	

Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personne ou des proches	
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1 ^{er} recours	
Équipe mobile santé précarité et maraude	
115/La veille sociale/le SIAO	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

Total 0

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12

Nombre de refus de candidature calculé	0

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	
Nombre de refus en raison des conduites addictives	
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère social (trop de revenus...)	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Commentaires

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
Total	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	
domiciliées dans un autre département de la région	
domiciliées dans d'autres régions	
Sans domiciliation	

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	
Total	0

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées : _____

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	
sans hébergement	
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	
Total	0

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
----------------------------------------------------------------------------	--

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Commentaires

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
-------	-------	------------	--------	--------------

Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0

Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0

Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction					0
Obésité morbide					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0

					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	
Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH					

Commentaires

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes)	0
---------------------------------------------------------------------------------	---

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	

ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant accédé à un hébergement pérenne chez des proches	
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	
ayant intégré un établissement social du dispositif d'accueil, d'hébergement et	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un LAM	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant été admis en hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

Commentaires

XI. LES DURÉES DE SÉJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours) Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois		
6 à 12 mois		
12 à 18 mois		
18 à 24 mois		
plus de 2 ans		
	0	0

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
----------------------------------------------------------------------------------	--

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	
-----------------------------------------------------------------------------------------	--

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

Annexe 6

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026 Données 2025 - Appartements de coordination thérapeutique - ACT Hors les murs

Définitions : On appelle **personne accompagnée**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT hors les murs et qui occupe donc, une place autorisée (c'est l'équivalent du résident en ACT). On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

région	
département	
année	2025

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. L'Organisme gestionnaire

1- Identification de la structure

Nom de l'organisme	
Nom de l'ACT de rattachement	
Si différent, nom du service ACT hors les murs	
Nom et prénom du Responsable du service ACT hors les murs	
N° FINESS de l'ACT hors les murs	

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	

Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site Internet :	

2- Critères d'admission dans le dispositif ACT hors les murs définis par votre structure

--

--

3- Frais de siège

Oui/Non

Frais de siège		Si oui, date d'autorisation	
----------------	--	-----------------------------	--

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

4- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	
---------------------------------------------------------------------	--

5- Projet de service

Date d'entrée en vigueur	
Date d'échéance	

6- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			

Avec des structures/services sanitaires publics ou privés			
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs			
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)			
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)			
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux			
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des CPAM			
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies			
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			
Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives			
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir			

Avec des bailleurs			
Autres, précisez			
	TOTAL	0	

Commentaires

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT HORS LES MURS

À partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	
GII : autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	
------------------------------------------------------------------------------------------	--

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	
GII : Dépenses liées au personnel	
GIII : Dépenses liées à la structure	

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Décrivez les aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Commentaires

III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT HORS LES MURS

Convention collective

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)				0,00
Psychologue				0,00
Kinésithérapeute				0,00
Diététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social				0,00
Éducateur spécialisé				0,00
Éducateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00

Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur				0,00
Chef de service				0,00
Assistant de direction				0,00
Secrétaire				0,00
Comptable				0,00
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	0	0	0	0,00
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?

Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	
Nombre de recrutements dans l'année	

Temps partagés entre membres de l'équipe :

Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	
pour des synthèses	
pour de l'analyse des pratiques	

Temps de trajets annuel	
-------------------------	--

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

--

IV. LA FILE ACTIVE DES ACT HORS LES MURS

File active : les personnes affectées par une maladie chronique pour laquelle le dispositif ACT hors les murs a été déployé (hors accompagnants), occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)					0
Dont nombre de personnes allophones					0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année					0
dont nombre de sortants dans l'année					0

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones	
-----------------------------------------------------------	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année			0
dont nouveaux accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	

0

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	
--------------------------------------------	--

dont nombre total de places installées au 31/12	
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	

2- Modalités d'accompagnement

Nombre de personnes accompagnées dans leurs logements durables	
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)	
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif national d'accueil (DNA)	
Nombre de personnes avec un hébergement précaire	
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	
Total	0

Commentaires

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)

Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans document...)		
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne		
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière		
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière		

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire		
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)		
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD		
Ne sait pas/ non renseigné		

Total 0 0

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	0	0
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	0	0
Sans revenu	0	0

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées pour augmenter éventuellement les ressources des personnes accompagnées :

4- Situation professionnelle (ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)	0	0
Scolarisé ou en formation	0	0
Demandeur d'emploi	0	0
Retraite ou préretraite	0	0
En invalidité ou inaptitude au travail	0	0
Sans activité professionnelle, ni	0	0
Sans autorisation administrative de	0	0

autres, précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	0	0

Décrivez et commentez brièvement les actions menées à propos de la situation professionnelle des personnes accompagnées

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année (pour les personnes accompagnées à domicile ou en AHI)

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé au domicile des personnes. En quoi sont-elles différentes de celles réalisées dans le parc d'hébergement ACT ?

Décrivez l'accompagnement proposé aux personnes hébergées dans des établissements sociaux ou dédiés aux demandeurs d'asile. La composition de l'équipe est-elle différente ? Comment s'articule la coopération entre l'établissement d'hébergement et l'équipe ACT hors les murs ?

Décrivez les actions et les spécificités de l'accompagnement des personnes accompagnées directement à la rue ou dans des lieux très précaires

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin		
Personnel paramédical		
Psychologue		
Professionnels de la filière socio-éducative		
Directeur ou chef de service		
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à	

Précisez ces activités de groupes

--

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Existe-t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui/Non
-----------------------------------------------------------------	---------

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an	
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année				
	Total			0

Décrivez le type de suivi proposé

--

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées



VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année					0
dont nombre de candidatures avec accompagnant					0

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la demande des candidats

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0

Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0

Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres , précisez					
Addictions					0
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies ?	
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	0
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu	
Association d'aide aux malades	

Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personne ou des proches	
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1 ^{er} recours	
Équipes mobiles santé précarité et maraudes	
115/La veille sociale/le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

total 0

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12

Nombre de refus de candidature calculé	0

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge en ACT, LAM ou LHSS "classiques"	
Nombre de refus en raison des conduites addictives	
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère social (trop de revenus, ...)	

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

Total 0

Commentaires

--

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	
Total	0

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Logées ou hébergées dans le département	
Logées ou hébergées dans un autre département	
Sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)	

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	

Total 0

3- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	

Total 0

4- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	
----------------------------------------------------------------------------	--

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Commentaires

5- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0

Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0

Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0

Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves					0
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0

Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction					0
Obésité morbide					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	0	0	0	0	0

6- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	
-----------------------------------	--

Usage à risque ou nocif de tabac	
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	
Traitement de substitution aux opiacés	
Usage à risque ou nocif de médicaments	
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	

Commentaires

--

7- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)					

Commentaires

--

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	0
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---

dont, nombre de sortants :

Ayant été accompagnés dans leur logement durable	
Ayant été accompagnés en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile	
Ayant été accompagnés dans leur hébergement précaire (squat, bidonville, chez des proches...) ou qui étaient sans hébergement	
Total	0

1- Personnes accompagnées dans leur logement

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées dans leur logement :

décédés pendant l'accompagnement	
----------------------------------	--

ayant pu rester dans son logement	
ayant eu accès à un autre logement avec bail direct (logement plus adapté, plus salubre ...)	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement d'urgence (CHU))	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, soins de suite et de réadaptation (SSR),...)	
ayant intégré un hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
ayant perdu son logement et étant hébergé dans sa famille ou chez des proches	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
ayant perdu son logement et ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel	
ayant perdu son logement et se retrouvant à la rue (sans solution)	
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

2- Personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile :

décédés pendant l'accompagnement	
restés dans la même institution	
ayant accédé à un logement avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un ACT	

ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un autre établissement social (CHRS)	
ayant intégré un autre établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, SSR,...)	
ayant intégré un hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
étant retournés vivre dans leur famille durablement (amélioration de la situation)	
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière durable	
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
ayant quitté l'institution et ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel...	
ayant quitté l'institution et se retrouvant à la rue (sans solution)	
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

3- Personnes accompagnées sans hébergement ou en hébergement précaire

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en hébergement précaire ou sans hébergement :

décédés pendant l'accompagnement	
restés dans la même situation	
ayant accédé à un logement avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un ACT un chez soi d'abord	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	

ayant intégré un CHRS	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel...	
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, SSR,...)	
ayant intégré un hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
retournés vivre dans leur famille de manière durable (amélioration de la situation)	
ayant pu être hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire, mais avec tout de même une amélioration de la situation	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	0

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	
ont été exclus du dispositif	

Commentaires

XI. LES DURÉES DE SÉJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT hors les murs depuis : (période totale, si allers-retours) Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois		
6 à 12 mois		
12 à 18 mois		
18 à 24 mois		
plus de 2 ans		

0

0

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	
----------------------------------------------------------------------------------	--

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation	
-------------------	--

(= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires

--

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS ET DE LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES
BUREAU DE LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Département (liste à choix)

DISPOSITIF SPÉCIALISÉ DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ADDICTIVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES STRUCTURES AMBULATOIRES

ANNÉE 2025

I LA STRUCTURE

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire les activités obligatoires du CSAPA (Accueil, information, évaluation, orientation, prise en charge, réduction des risques) ainsi que les missions facultatives (consultations de proximité, activités de prévention, formation et recherche, prise en charge des addictions sans substances, intervention en direction des personnes détenues ou sortants de prison).

Ce rapport concerne l'activité ambulatoire et les patients concernés des structures telles que définies par le décret du 14 mai 2007 (CSAPA). Un rapport devra être complété pour chaque structure autorisée.

[Cliquer Ici](#)

1. Coordonnées de la structure

Nom de la structure :

Choisir dans la liste svp (classement par département) ; si votre centre ne figure pas dans la liste, utilisez le champ ci-dessous :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Télécopie

Adresse électronique

2. Coordonnées de la structure gestionnaire

Nom :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Télécopie

Adresse électronique

3. Type de structure (liste à choix : cliquez dans les cases puis sur la flèche pour obtenir la liste)

- Avec appartements thérapeut. Relais ¹
- Avec Centre thérapeutique résidentiel ¹
- Avec familles d'accueil ¹
- Avec hébergement d'urgence et de transition ¹
- Avec nuits d'hôtel ¹

Nbre de places (ou nuits pour l'hôtel) ²	Nombre de personnes hébergées

¹ Il est demandé aux CSST ambulatoire gérant des hébergements de remplir un rapport « hébergement » pour cette partie de leur activité. Un rapport hébergement devra être rempli pour chaque type d'hébergement dont le nombre de personnes accueillies durant l'année est supérieur à 10 usagers.

² Pour les nuits d'hôtel, il est demandé d'indiquer la capacité d'accueil ou à défaut le nombre de nuits d'hôtel réalisées.

4. Forme juridique du CSAPA (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

5. Statut du personnel (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Autres statuts (préciser)

6. Partenariat

La structure a-t-elle passé convention avec d'autres structures?

Si oui combien y a-t-il de conventions signées?

Nombre de conventions signées avec des structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)

Nombre de conventions signées avec des structures sanitaires (hôpitaux, SSR, CDAG)

Nombre de conventions signées avec des structures sociales (CHRS)

Nombre de conventions signées avec les services de la justice

7. Activités facultatives du CSAPA

La structure intervient-elle en milieu carcéral?

La structure prend-elle en charge les addictions sans substances ?

La structure dispose-t-elle d'une ou plusieurs consultation(s) de proximité visant à assurer le repérage des usages nocifs?

La structure dispose-t-elle d'une ou plusieurs consultation(s) jeunes consommateurs?

La structure participe-t-elle à des actions de prévention (en tant qu'intervenant)?

La structure participe-t-elle à des actions de formation (en tant qu'intervenant)?

La structure participe-t-elle à des actions de recherche?

II. PATIENTS VUS PAR LA STRUCTURE AMBULATOIRE PENDANT L'ANNÉE
(y compris ceux vus dans le cadre des consultations pour jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral...)

SVP : les cellules blanches des tableaux ne doivent contenir que des chiffres ou être laissées vides ; ne pas mettre par ex. na, nd, nr ou nc

8. Nombre de personnes reçues dans le CSAPA

	Patient ^{3 4}	Personnes de l'entourage ^{3 5}
Nombre de personnes vues au moins une fois		
dont nombre de patients vus une seule fois		
dont nombre de nouveaux patients ⁶		

Si le nombre de patients varie fortement par rapport à l'année précédente, merci de commenter cette évolution en fin de rapport.

³ Il s'agit de tout contact en face à face dans le cadre d'une consultation. Les personnes peuvent avoir été vues dans les locaux de la structure ou en dehors (visite à l'hôpital, établissement pénitentiaire, etc.)

⁴ Est considéré comme patient, toute personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives (ou addictions sans substances) qui a pu bénéficier d'au moins un acte de prise en charge (médicale, psychologique, sociale ou éducative).

⁵ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé le patient.

⁶ Les nouveaux patients correspondent aux patients qui n'ont jamais été vus par la structure. Ainsi un patient dont le suivi a été interrompu ne doit pas être considéré comme un nouveau patient.

-----**Parmi les patients vus au moins une fois au cours de l'année**-----

Pour les patients suivis sans interruption, prendre en compte la dernière situation connue⁷ ; pour les nouveaux patients ou les patients revus après interruption du suivi⁸, prendre en compte la situation lors de la (re)prise de contact⁹

Toutes les données suivantes de la partie II reposent sur des réponses exclusives ; un patient ne peut donc être pris en compte que pour une seule modalité de réponse (à l'exception toutefois de la question 10, une même personne pouvant être recensée comme moins de 20 ans et comme moins de 18 ans).

⁷ les centres veilleront à ce que les informations sur les patients soient actualisées au moins une fois par an.

⁸ le suivi est considéré comme interrompu en cas d'absence de contact pendant six mois consécutifs, sauf situation particulière (par ex., rendez-vous programmé dans plus de six mois)

⁹ ces choix, toujours un peu arbitraires, de date de situation à prendre en compte sont liés au souhait de compatibilité avec RECAP et les standards européens (situation au moment du contact pour les nouveaux patients) et de prise en compte de la situation la plus récente pour les patients déjà suivis.

9. Sexe des patients

		%
Nombre d'hommes	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de femmes	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre et % de patients sans réponse	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>

10. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
dont moins de 18 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 20 et 24 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 25 et 29 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 30 et 39 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 40 et 49 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
entre 50 et 59 ans	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
60 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

11. Origine géographique

Nombre de patients originaires du département	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de patients originaires de la région (hors départ.)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Nombre de patients en provenance d'autres rég.	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

12. Logement

Pour les personnes incarcérées, situation à l'entrée dans l'établissement pénitentiaire

		%
Durable ¹⁰	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Provisoire (ou précaire)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
SDF	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

¹⁰ Le logement sera considéré comme durable si la personne peut raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution est prévu.

13. Origine principale des ressources

Pour les personnes incarcérées, situation à l'entrée dans l'établissement pénitentiaire

		%
Revenus de l'emploi (y comp. Ret., pens. invalid.)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Assedic	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
RMI/RSA	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
AAH	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autres prestations sociales	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ressources provenant d'un tiers	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autres ressources (y compris sans revenus)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>

Nombre et % de patients sans réponse

14. Origine de la demande de consultation

%

Initiative du patient ou des proches		0,0
Médecin de ville		0,0
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)		0,0
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)		0,0
Autre hôpital / autre sanitaire		0,0
Institutions et services sociaux		0,0
Justice, orientation pénitentiaire		0,0
Justice, orientation post-pénitentiaire		0,0
Justice, classement avec orientation		0,0
Milieu scolaire/étudiant		0,0
Autre		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

15. Répartition des patients suivant les produits consommés¹¹ ou les addictions les plus dommageables

	Produit n°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres (dont autres produits)		0,0
Total produits et addictions 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponses	0	

	Produit n°2	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits et addictions 2	0,0
	Pas de deuxième produit consommé	0,0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0

Nombre et % de patients sans réponse

¹¹ Produits consommés au cours des 30 derniers jours précédant l'entretien d'évaluation les plus dommageables pour le patient (selon le point de vue de l'équipe). Voir le guide de remplissage RECAP : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap/prerecap.html>

16. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge ¹²

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits à l'origine de la prise en charge	0,0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0

Nombre et % de patients sans réponse

¹² Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

17. Type d'usage des produits (hors tabac)

Indiquez le nombre de patients qui ont une consommation classée :

(se référer au produit n°1 renseigné à l'item 15 pour l'usage, l'usage à risque/nocif et la dépendance)

		%
en abstinence (durant au moins les 30 derniers jours)	<input type="text"/>	0,0
en usage simple	<input type="text"/>	0,0
en usage à risque ou en usage nocif ¹³	<input type="text"/>	0,0
en dépendance ¹³	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
ne sait pas ¹⁴	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

¹³ en référence à la classification internationale des maladies 10ème édition (CIM10) ; la notion d'abus, défini dans le DSMIV peut également être utilisée

¹⁴ les patients dont l'usage date de plus de 30 jours doivent être placés à la rubrique ne sait pas

18. Voie Intraveineuse¹⁵

Nombre de patients ayant :		%
utilisé la voie intraveineuse lors du mois précédent	<input type="text"/>	0,0
utilisé la voie intrav. antérieurement (pas dans le mois)	<input type="text"/>	0,0
jamais utilisé la voie intraveineuse	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

¹⁵ quel que soit le produit injecté

19. Si vous avez eu connaissance de décès parmi les patients vus au cours de l'année, indiquez-en le nombre

Nombre total de décès

Dont nombre de décès par surdose aux opiacés

20. Vaccinations et dépistage ¹⁶

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit

Nombre de personnes ayant débuté une vaccination

Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

¹⁶ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le le centre ou à l'extérieur

21. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Prescription:

Indiquez le nombre de patients
sous traitement quel que soit le prescripteur
pour lesquels le traitement a été prescrit au moins une fois par le centre
pour lesquels le traitement a été initié par le centre
pour lesquels a été primo-prescrit de la méthadone gélules

Méthadone	BHD

Dispensation :

Indiquez le nombre de patients (quel que soit le prescripteur):
pour lesquels la dispensation a été effectuée dans le centre
pour lesquels la dispensation a eu lieu en pharmacie de ville
pour lesquels une prescription en relais est faite par le centre (vacances...)

Méthadone	BHD

Quantité totale de méthadone délivrée par le centre par an (en mg)

Autres traitements à visée substitutive (aux opiacés) prescrits par le centre (précisez le nom du

(nom du traitement)

(nbre patients)

(nom du traitement)

(nbre patients)

III. L'ACTIVITÉ

(y compris celle réalisée dans le cadre des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral...)

SVP, ne pas mettre de texte (ex : nd, nc, 4adultes/3 enfants) dans les cellules blanches des tableaux

22. Nombre de consultations avec les patients ¹⁷

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de professionnels.

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
dont actes pour la délivrance de TSO		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

Nombre d'actes/ de visites	Nombre de patients

Parmi les consultations, nombre de visites à domicile

Nombre d'actes d'accompagnements de patients pour démarche extérieure

¹⁷ un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs personnes de l'entourage participent à la consultation, compter un acte. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

23. Nombre de consultations ¹⁸ avec les personnes de l'entourage

	Nombre de consultations	Nombre de personnes de l'entourage ¹⁹
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹⁸ un acte entourage = une consultation associant un ou plusieurs membres de l'entourage et un intervenant en face à face

¹⁹ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé un acte pour le patient.

24. Activités de groupe thérapeutique ²⁰

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de personnes concernées ²¹
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé, éducation thérapeutique)			
Ateliers d'activité artistique et d'expression (théâtre, peinture, écriture...)			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

²⁰ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un soignant.

²¹ Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

25. Sevrages ²²

Sevrages initiés lors de l'année

(dans le centre ou avec accompagnement du centre)

dont sevrages en ambulatoire initiés en ambulatoire par le centre

dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre

Nombre de sevrages	Nombre de patients

²² On entend par sevrage toute tentative d'arrêt protocolisé de tout produit (substances psychoactives et traitements de substitution compris)

26. Distribution de matériel de réduction des risques

Indiquer les quantités de matériel délivré par les équipes du CSAPA et/ou les automates

Nombre de trousses d'injection (Kit+, Kap...)

Nombre de seringues à l'unité de 1cc

Nombre de seringues à l'unité de 2cc

Nombre de seringues usagées récupérées²³

Nombre de jetons

Nombre de brochures sur l'alcool

sur le tabac

sur les drogues illicites

Nombre de préservatifs

Outils d'auto-évaluation des consommations (test d'alcoolémie, test de Fagerström...)

²³ 1 litre= 56 seringues

27. Les activités de prévention et de formation collective ²⁴

Nombre d'actions de prévention collective

	Information/Sensibilisation		Formation		Conseil	
	Heures	Pers.	Heures	Pers.	Heures	Pers.
Milieu scolaire						
Primaire et secondaire						
Enseignement supérieur						
Formation et insertion						
Milieu spécifique						
Social						
Santé						
Justice						
Milieu entreprise						
Privé						
Public						
Autre						
Total	0	0	0	0	0	0

²⁴ Est comptabilisé uniquement le temps consacré aux interventions en face à face (hors préparation, prospection et évaluation)

IV MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

Financements se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport (y compris celles réalisées dans le cadre des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral, les actions de prévention, de formation, de recherche...)

28. Ressources (arrondir à l'euro)

Dotation par l'enveloppe ONDAM médico – social	
Subventions MILDT	
Autres subventions État	
Subventions collectivités territoriales (précisez en dessous)	
Subventions organismes de protection sociale (FNPEIS, CAF, etc.)	
Subventions organismes publics ou autres (précisez en dessous)	
Ventes (prestations facturées : formations, conseils, autres précisez)	
Autres ressources	
Total	0

Pouvez-vous indiquer à partir du compte administratif le montant que représente dans le total des charges :

le groupe I	€	
le groupe II	€	
le groupe III	€	

Indiquez, le cas échéant, les activités non décrites dans le rapport financées par les ressources mentionnées ci-dessus (hébergement ne faisant pas l'objet d'un rapport spécifique)

V L'ÉQUIPE

*se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport
(y compris celle des consultations jeunes consommateurs, des consultations de proximité, des consultations avancées, en milieu carcéral, les actions de prévention, de formation, de recherche...)*

29. Les membres de l'équipe

		Salariés ²⁵ (en nombre d'ETP) ²⁷	Mis à disposition ²⁶ (en nombre d'ETP) ²⁷	Total (en nombre d'ETP) ²⁷
Médecin				0
Psychiatre				0
Autre médecin spécialiste	précisez:			0
Psychologue				0
Infirmier				0
Aide-soignant				0
Autre paramédical				0
Assistant de service social				0
Éducateur spécialisé				0
Animateur / Moniteur				0
Directeur / Chef de service / Assistant de direction				0
Secrétaire / comptable/ agent administratif				0
Documentaliste				0
Agent d'entretien				0
Autres, précisez:				0
Autres, précisez:				0
Autres, précisez:				0
TOTAL GÉNÉRAL		0	0	0
Bénévoles et volontaires				
Emplois aidés				
Stagiaires				

²⁵ salariés de la structure

²⁶ salariés mis à disposition par d'autres structures

²⁷ un temps plein correspond à 35 heures par semaine (ex un mi-temps est compté 0,5)

30. Formation professionnelle continue

Nombre de membres de l'équipe ayant pris part à une activité de formation

Précisez les thématiques de ces formations:

Annexe : rapport d'activité spécifique de la consultation jeunes consommateurs ¹

Cette annexe décrit l'activité de la consultation jeunes consommateurs définie par le cahier des charges joint en annexe n°4 de la circulaire du 28 février 2008 relative aux CSAPA et aux schémas régionaux d'addictologie

¹ La consultation jeunes consommateurs est une consultation pour les jeunes qui ressentent une difficulté en lien avec leur consommation ou en lien avec un comportement addictif et qui sont accueillies pour une information, une évaluation et/ ou une prise en charge brève et une orientation si nécessaire. A contrario, un jeune dépendant aux opiacés adressé par un médecin n'a pas vocation à être reçu dans le cadre de ce dispositif, mais à être pris en charge dans le CSAPA.

LA FILE ACTIVE

1. Nombre de personnes reçues dans la consultation ²
(au moins un contact en face à face)

dont nombre reçus seuls (entourage seul ou consommateurs seuls)

Entourage Consommateurs

--	--

--	--

² personnes vues dans les locaux de la consultation

2. Critère d'inclusion dans la file active des jeunes consommateurs
liste à choix

âge inférieur à :

Si le critère est 1_Age limite, indiquez cet âge

ans

Si le critère est 2_Autre critère, précisez svp :

LES ACTES

3. Nombre total d'entretiens individuels avec le consommateur
(avec ou sans présence de membre(s) de l'entourage)

4. Nombre total d'entretiens individuels avec un ou plusieurs membres de l'entourage
en l'absence du consommateur

5. Nombre total de séances de groupe ⁴ organisées pour des consommateurs

⁴ ne doivent être considérées comme activités de groupe que ce qui rassemble plusieurs personnes avec un intervenant, relève d'un projet

6. Nombre total de séances de groupe ⁵ organisées pour l'entourage
(sans consommateurs)

⁵ ne doivent être considérées comme activités de groupe que ce qui rassemble plusieurs personnes avec un intervenant, relève d'un projet spécifique et explicite d'activité de groupe

LES PRODUITS

7. Répartition des patients suivant les produits consommés/addictions les plus dommageables

	Produit N°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy, ...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	

Nombre et % de patients sans réponses

	Produit N°2	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits 2	0	0,0
Pas de produit n°2		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	

Nombre et % de patients sans réponses

L'EQUIPE

8. Membres de l'équipe de la consultation jeunes consommateurs

	Salariés (en nombre d'ETP)	Mis à disposition (en nombre d'ETP)	Total (en nombre d'ETP)
Médecins			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Éducateur spécialisé			0
Autre (précisez):			0
Autre (précisez):			0
Total	0	0	0

HEURES D'OUVERTURE

9. Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture de la consultation

ORIENTATIONS

10. Nombre de consommateurs orientés vers :

%

CSAPA		0,0
CMP/CMPP		0,0
Hospitalisation		0,0
Médecin de ville psychiatre		0,0
Médecin de ville généraliste		0,0
Psychologue ⁶		0,0
Point écoute		0,0
Service social		0,0
Autre		0,0
Libellé Autre		
Sans orientation ⁷		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁶ hors CSAPA/CMP/CMPP

⁷ la situation du consultant ne rend pas nécessaire une orientation

Annexe : rapport d'activité spécifique sur l'intervention en milieu carcéral

Cette annexe doit être remplie pour toute l'activité carcérale du CSAPA que le centre intervienne dans un ou plusieurs établissements pénitentiaire(s)¹

¹ Pour les CSAPA en milieu pénitentiaire, seuls les items 3, 15 et 16 de cette annexe devront être remplis en plus du rapport global

1. Établissement(s) pénitentiaire(s) où intervient le CSAPA

Nombre d'établissements pénitentiaires où intervient le CSAPA
Indiquer la ville de chaque établissement pénitentiaire concerné

2. Nombre de personnes vues en établissement pénitentiaire

--

3. Nombre de personnes pour lesquelles la consultation du CSAPA est la première prise en charge de toute leur vie en addictologie

--

4. Sexe des patients

%

Nombre d'hommes		0,0
Nombre de femmes		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0

Nombre et % de patients sans réponse

0

0,0

5. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans		0,0
dont moins de 18 ans		0,0
entre 20 et 24 ans		0,0
entre 25 et 29 ans		0,0
entre 30 et 39 ans		0,0
entre 40 et 49 ans		0,0
entre 50 et 59 ans		0,0
60 ans et plus		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0

Nombre et % de patients sans réponse

0

--

6. Origine de la demande de consultation

%

Initiative du patient ou des proches		0,0
UCSA		0,0
SMPR		0,0
SPIP		0,0
Surveillants		0,0
Autre		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

7. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge ²

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres	0,0
	Total produits à l'origine de la prise en charge	0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0
Nombre et % de patients sans réponse	0	

² Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

8. Voie Intraveineuse³

Nombre de patients ayant :

%

utilisé la voie intraveineuse		0,0
jamais utilisé la voie intraveineuse		0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)		
Nombre et % de patients sans réponse	0	

³ quel que soit le produit injecté

9. Vaccinations et dépistage ⁴

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit

Nombre de personnes ayant débuté une vaccination

Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

--

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

--

⁴ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le CSAPA ou à l'extérieur

10. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Indiquez le nombre de patients

pour lesquels le traitement a été initié en détention

pour lesquels le traitement a été poursuivi en détention

Méthadone	BHD

11. Nombre de consultations avec les patients ⁵

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

⁵ un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs personnes de l'entourage participent à la consultation, compter un acte. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

12. Activités de groupe thérapeutique ⁶

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de personnes concernées ⁷
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé,			
Ateliers d'activité artistique et d'expression			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

⁶ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un

7 Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

13. Membres de l'équipe intervenant en prison

	Salariés (en nombre d'ETP)	Mis à disposition (en nombre d'ETP)	Total (en nombre d'ETP)
Médecins			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Éducateur spécialisé			0
Autre (précisez):			0
Autre (précisez):			0
Total	0	0	0

14. Nombre d'heures mensuelles d'intervention en prison

15. Nombre de sortants de prison dans l'année parmi les personnes vues en établissement pénitentiaire

16. Orientation à la sortie

Parmi les sortants, nombre de patients orientés vers:

%

CSAPA intervenant en prison	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
autre CSAPA ambulatoire	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
CSA avec hébergement	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Établissement sanitaire (hospitalisation, SSR)	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Médecin de ville	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Libellé Autre	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Sans orientation ⁸	<input type="text"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Total (Hors Ne sait pas)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,0"/>
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre et % de patients sans réponse

N'indiquer qu'une seule orientation par patient

⁸ la situation du consultant ne rend pas nécessaire une orientation

Annexe : sevrage tabagique en CSAPA

Questions de l'ancienne annexe 2, "questionnaire relatif au sevrage tabagique en CSAPA" intégrées dans le rapport d'activité.

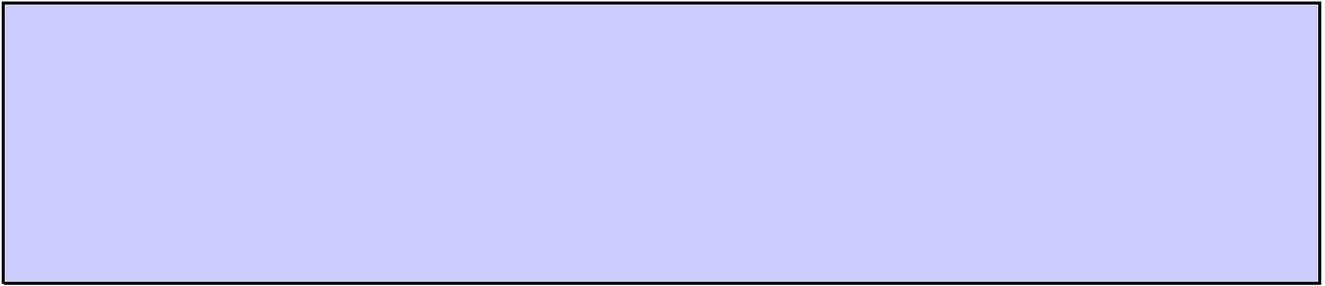
Nombre de fumeurs quotidiens dans la file active du Caspa (toutes addictions):

Nombre de personnes prises en charge pour un sevrage tabagique au Caspa (toutes addictions)

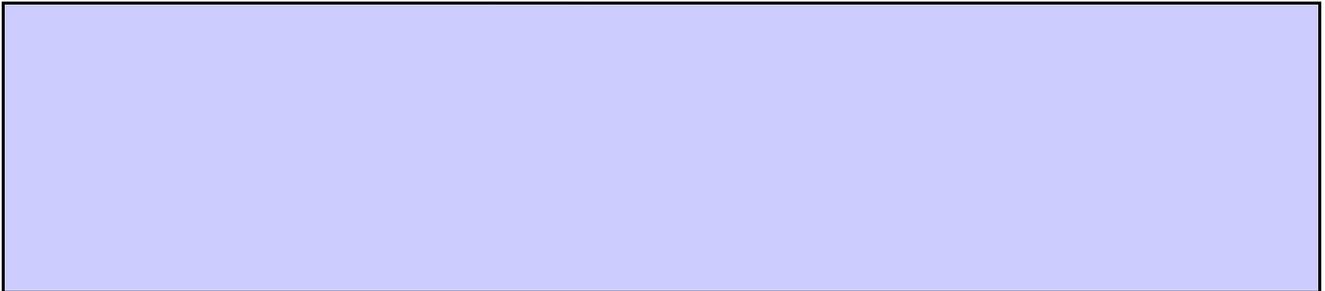
Nombre d'amorces de traitement d'un mois distribué gratuitement au cours de l'année

Avez-vous connu un accroissement d'activité pendant la campagne moi(s) sans tabac?

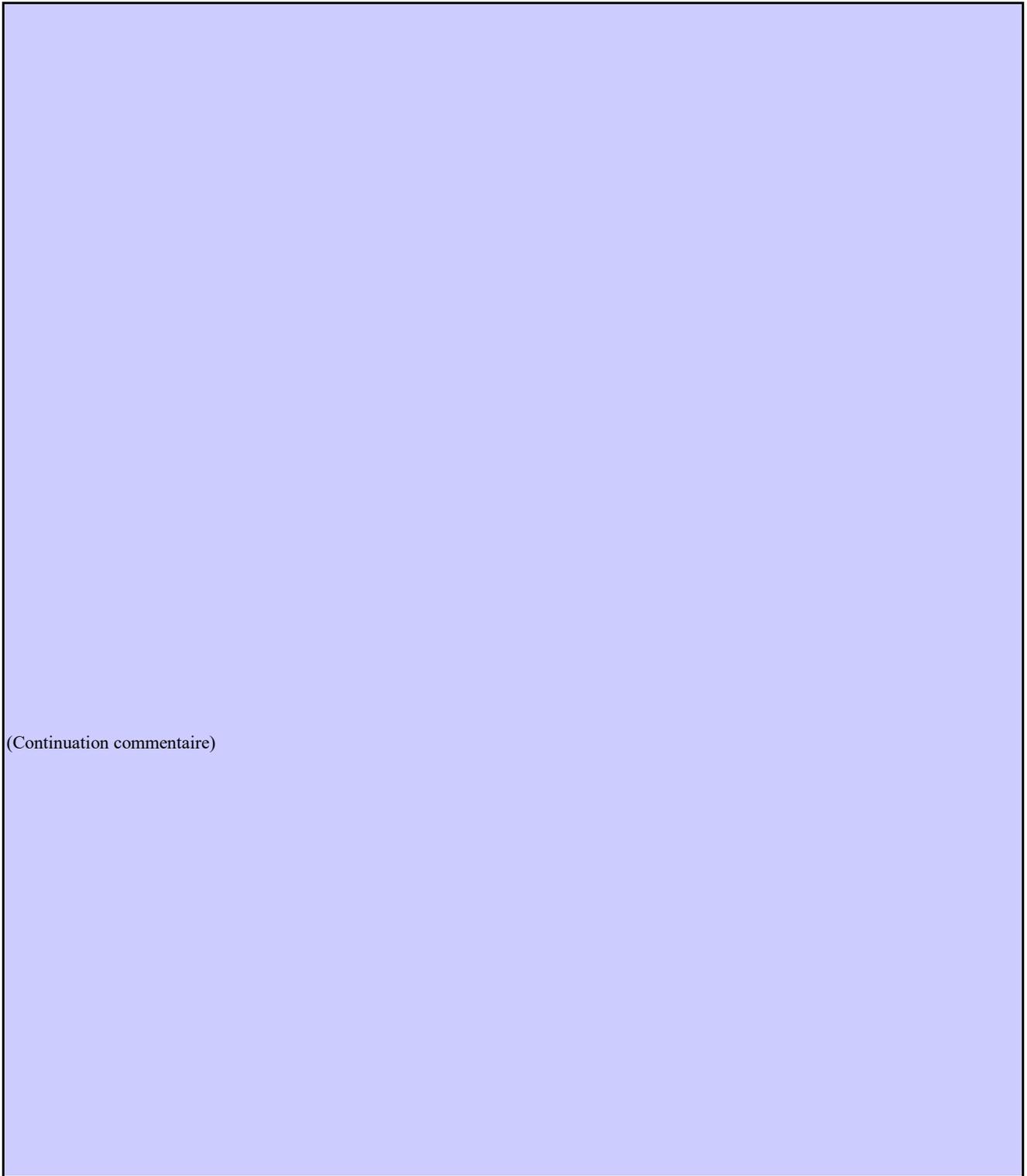
Commentaires et observations sur "moi(s) sans tabac" (citez 1 à 3 actions réalisées)



Commentaires et observations relatifs au sevrage tabagique en CSAPA :



Commentaires sur l'ensemble du rapport



(Continuation commentaire)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS ET DE LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES
BUREAU DE LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Département (liste à choix)

DISPOSITIF SPÉCIALISÉ DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ADDICTIVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES STRUCTURES AVEC HÉBERGEMENT

ANNÉE 2025

I LA STRUCTURE

Le rapport d'activité ci-dessous doit décrire les activités obligatoires du CSAPA (Accueil, information, évaluation, orientation, prise en charge, réduction des risques) ainsi que les missions facultatives (consultations de proximité, activités de prévention, formation et recherche, prise en charge des addictions sans substances, intervention en direction des personnes détenues ou sortants de prison).

Ce rapport concerne l'activité hébergement des CSAPA définie par le décret du 14 mai 2007 (CSAPA)

Un rapport devra être complété pour chaque type d'activité hébergement (voir liste question n°3), dès lors qu'un minimum de 10 patients ont été accueillis dans un type d'hébergement. Pour moins de 10 patients, a minima les items 1 à 12, 26 puis de 28 à 31 devront être remplis.

[Cliquer Ici](#)

1. Coordonnées de la structure

Nom de la structure :

Choisir dans la liste svp (classement par département) ; si votre centre ne figure pas dans la liste, utilisez le champ ci-dessous :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Télécopie

Adresse électronique

2. Coordonnées de la structure gestionnaire

Nom :

Numéro Finess :

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Télécopie

Adresse électronique

3. Type de structure (liste à choix : cliquez dans les cases puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Nbre de places (ou nuits pour l'hôtel)

1 communauté thérapeutique autorisée à titre expérimental dans le cadre de la circulaire du 24/10/06

4. Forme juridique du CSAPA (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

5. Statut du personnel (liste à choix : cliquez dans la case puis sur la flèche pour obtenir la liste)

Autres statuts (préciser)

6. Partenariat

La structure a-t-elle passé convention avec d'autres structures?

Si oui combien y a-t-il de conventions signées?

Nombre de conventions signées avec des structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)

Nombre de conventions signées avec des structures sanitaires (hôpitaux, SSR, CDAG)

Nombre de conventions signées avec des structures sociales (CHRS)

Nombre de conventions signées avec les services de la justice

II. PATIENTS VUS ET HÉBERGÉS PAR LA STRUCTURE PENDANT L'ANNÉE

7. Nombre de personnes vues par l'équipe²

² il peut s'agir des personnes hébergées, de personnes sollicitant un hébergement, de l'entourage... Elles peuvent avoir été vues dans les locaux de la structure ou en dehors (visite à l'hôpital, étab. pénitent...). Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé le patient.

8. Nombre de patients hébergés³

³ est considéré comme patient, toute personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives qui a pu bénéficier d'au moins un acte de prise en charge (médicale, psychologique, sociale ou éducative).

----- Parmi les patients hébergés -----

(situation au moment de l'admission)

9. Sexe des patients

%

Nombre d'hommes	0	0,0
Nombre de femmes	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

10. Âge des patients

%

Précisez le nombre de patients ayant

moins de 20 ans	0	0,0
dont moins de 18 ans	0	0,0
entre 20 et 24 ans	0	0,0
entre 25 et 29 ans	0	0,0
entre 30 et 39 ans	0	0,0
entre 40 et 49 ans	0	0,0
entre 50 et 59 ans	0	0,0
60 ans et plus	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

11. Origine géographique

Renseigner par rapport au domicile ou à la domiciliation

Nombre de patients originaires du département	0	0,0
Nombre de patients originaires de la région (hors départ.)	0	0,0
Nombre de patients en provenance d'autres rég.	0	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	0	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

12. Logement

Dernière situation avant l'entrée dans la structure

		%
Durable ⁴	<input type="text"/>	0,0
Provisoire (ou précaire) ⁵	<input type="text"/>	0,0
SDF	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

⁴ Le logement sera considéré comme durable si la personne pouvait raisonnablement escompter vivre, pendant au moins les 6 prochains mois, soit dans ce logement soit dans un logement équivalent lorsqu'un déménagement ou un changement d'institution était prévu.

⁵ Les personnes sortantes de prison doivent être renseignées à logement provisoire ou précaire.

13. Origine principale des ressources

Ressource principale avant l'entrée dans la structure

		%
Revenus de l'emploi (y comp. Ret., pens. invalid.)	<input type="text"/>	0,0
Assedic	<input type="text"/>	0,0
RMI/RSA	<input type="text"/>	0,0
AAH	<input type="text"/>	0,0
Autres prestations sociales	<input type="text"/>	0,0
Ressources provenant d'un tiers	<input type="text"/>	0,0
Autres ressources (y compris sans revenus)	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

14. Origine de la demande de consultation

		%
Initiative du patient ou des proches	<input type="text"/>	0,0
Médecin de ville	<input type="text"/>	0,0
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)	<input type="text"/>	0,0
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)	<input type="text"/>	0,0
Autre hôpital / autre sanitaire	<input type="text"/>	0,0
Institutions et services sociaux	<input type="text"/>	0,0
Justice, orientation présentencielle	<input type="text"/>	0,0
Justice, orientation post-sentencielle	<input type="text"/>	0,0
Justice, classement avec orientation	<input type="text"/>	0,0
Milieu scolaire/étudiant	<input type="text"/>	0,0
Autre	<input type="text"/>	0,0
Total (Hors Ne sait pas)	0	0,0
Ne sait pas (ou non renseigné)	<input type="text"/>	0,0

Nombre et % de patients sans réponse

15. Répartition des patients suivant les produits consommés⁶ ou les addictions les plus dommageables

	Produit n°1	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres		0,0
Total produits et addictions 1	0	0,0
Pas de produits consommés		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponses	0	0,0

	Produit n°2	%
Alcool		0,0
Tabac		0,0
Cannabis		0,0
Opiacés (hors substitution détournée)		0,0
Cocaïne et crack		0,0
Amphétamines, ecstasy...		0,0
Médicaments psychotropes détournés		0,0
Traitement de substitution détourné		0,0
Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)		0,0
Addictions sans substances (cyberaddictions)		0,0
Autres addictions sans substance		0,0
Autres (dont autres produits)		0,0
Total produits et addictions 2	0	0,0
Pas de deuxième produit consommé		0,0
Non renseigné		0,0
Total (=100% de la file active)	0	
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁶ Produits consommés au cours des 30 derniers jours précédant l'entretien d'évaluation les plus dommageables pour le patient (selon le point de vue de l'équipe). Voir le guide de remplissage RECAP : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap/prerecap.html>

16. Répartition des patients suivant les produits à l'origine de la prise en charge⁷

	Produit à l'origine de la prise en charge	%
	Alcool	0,0
	Tabac	0,0
	Cannabis	0,0
	Opiacés (hors substitution détournée)	0,0
	Cocaïne et crack	0,0
	Amphétamines, ecstasy...	0,0
	Médicaments psychotropes détournés	0,0
	Traitement de substitution détourné	0,0
	Addictions sans substances (jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne)	0,0
	Addictions sans substances (cyberaddictions)	0,0
	Autres addictions sans substance	0,0
	Autres (dont autres produits)	0,0
	Total produits et addictions	0
	Non renseigné	0,0
	Total (=100% de la file active)	0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁷ Indiquer le produit qui est ou a été le plus en cause dans la demande de prise en charge, même si le patient ne le consomme plus. Un produit ou une addiction sans produits doit être indiqué pour chaque patient.

17. Type d'usage des produits (hors tabac)

Indiquez le nombre de patients qui ont une consommation classée :

(se référer au produit n°1 à l'item 15 pour l'usage, l'usage à risque/nocif et la dépendance)

		%
	En abstinence, au moins les 30 derniers jours	0,0
	En usage	0,0
	En usage à risque ou en usage nocif ⁸	0,0
	En dépendance ⁸	0,0
	Total (Hors Ne sait pas)	0
	Ne sait pas ⁹	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

⁸ en référence à la classification internationale des maladies 10ème édition (CIM10) ; la notion d'abus, défini dans le DSMIV peut également être utilisée

⁹ les patients dont l'usage date de moins de 30 jours doivent être placés à la rubrique ne sait pas

18. Voie Intraveineuse¹⁰

Nombre de patients ayant :

		%
	Utilisé la voie intraveineuse lors du mois précédent	0,0
	Utilisé la voie intrav. antérieurement (pas dans le mois)	0,0
	Jamais utilisé la voie intraveineuse	0,0
	Total (Hors Ne sait pas)	0
	Ne sait pas (ou non renseigné)	0,0
Nombre et % de patients sans réponse	0	0,0

¹⁰ quel que soit le produit injecté

19. Si vous avez eu connaissance de décès parmi les patients vus au cours de l'année, indiquez-en le nombre

Nombre total de décès
Dont nombre de décès par surdose aux opiacés

20. Vaccinations et dépistage¹¹

Hépatite B

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit
Nombre de personnes ayant débuté une vaccination
Nombre de patients ayant complété le schéma vaccinal

Hépatite C

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C

VIH

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH

¹¹ doivent être renseignées les personnes ayant bénéficié d'un dépistage ou d'une vaccination, dans l'année, dans le le centre ou à l'extérieur

21. Traitements de substitution

Indiquez le nombre de patients ayant bénéficié d'un traitement de substitution aux opiacés

Prescription:

Indiquez le nombre de patients, au cours de l'année,
sous traitement quel que soit le prescripteur
pour lesquels le traitement a été prescrit au moins une fois par le centre
pour lesquels le traitement a été initié par le centre
pour lesquels a été primo-prescrite de la méthadone gélules

Méthadone	BHD
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Dispensation:

Indiquez le nombre de patients:
pour lesquels la dispensation a été effectuée dans le centre
pour lesquels la dispensation a lieu en pharmacie de ville
pour lesquels une prescription en relais est faite par le centre (vacances...)

Méthadone	BHD
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Quantité totale de méthadone délivrée par le centre par an (en mg)

Autres traitements à visée substitutive (aux opiacés) prescrits par le centre (précisez le nom du traitement

(nom du traitement) (nbre patients)
(nom du traitement) (nbre patients)

III. L'ACTIVITÉ

22. Nombre de consultations avec les patients ¹²

Complétez le tableau en indiquant le nombre de consultations et le nombre de patients concernés pendant l'année par type de professionnels.

	Nombre de consultations	Nombre de patients
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
dont actes pour la délivrance des TSO		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹² un acte patient = une consultation associant en face à face un intervenant et un patient éventuellement accompagné. Si plusieurs intervenants participent à la consultation, compter un acte par intervenant.

23. Nombre de consultations avec les personnes de l'entourage ¹³

	Nombre de consultations	Nombre de personnes de l'entourage ¹⁴
Médecins		
Psychiatres		
Infirmiers		
Psychologues		
Assistants sociaux		
Éducateurs spécialisés		
Animateurs		
Autres :		
Précisez:		

¹³ un acte entourage = une consultation associant un ou plusieurs membres de l'entourage et un intervenant en face à face

¹⁴ Est considéré comme personne de l'entourage, toute personne venue en consultation sans la présence de la personne en difficulté avec sa consommation de substances psychoactives. Quand un patient vient accompagné d'une ou plusieurs personnes, seul est comptabilisé un acte pour le patient.

24. Activités de groupe thérapeutique ¹⁵

	Nombre de types d'ateliers, de groupes	Nombre de réunions des groupes	Nombre de patients concernés ¹⁶
Groupe de paroles			
Groupe d'informations (éducation pour la santé, éducation thérapeutique)			
Ateliers d'activité artistique (théâtre, peinture, écriture...)			
Ateliers d'activité corporelle (sport...)			

¹⁵ sont considérés comme activités de groupe thérapeutique les activités thérapeutiques associant plusieurs patients avec au minimum un soignant.

¹⁶ Le patient doit être compté autant de fois que de types de groupes thérapeutiques auxquels il participe. Un patient qui participe à un atelier d'écriture et à un atelier de peinture doit être compté deux fois.

25. Distribution de matériel de réduction des risques

Indiquer les quantités de matériel délivré par les équipes du CSAPA et/ou les automates

Nombre de trousses d'injection (Kit+, Kap...)	
Nombre de seringues à l'unité de 1cc	
Nombre de seringues à l'unité de 2cc	
Nombre de seringues usagées récupérées ¹⁷	
Nombre de jetons	
Nombre de brochures sur l'alcool	
sur le tabac	
sur les drogues illicites	
Nombre de préservatifs	
Outils d'auto-évaluation des consommations (test d'alcoolémie, test de Fagerstöm...)	

¹⁷ 1 litre= 56 seringues

26. Durée de séjour

Nombre total des journées d'hébergement réalisées (ou de nuits pour les nuits d'hôtel) (N)	
Durée moyenne d'hébergement en jours (si différent du chiffre calculé automatiquement) (N / nombre de personnes hébergées dans l'année)	

27. Total des actes de prise en charge réalisés à l'extérieur du centre

Accompagnements de résidents pour démarche extérieure	
-------------------------------------------------------	--

28. Nombre de résidents sortis entre le 1er janvier et le 31 décembre

--

29. Répartition de la durée d'hébergement des sortants dans l'année

%

Au plus un mois	
De 1 à moins de 3 mois	
De 3 à moins de 6 mois	
De 6 mois à un an	
Plus de un an	
Total	0

Nombre et % de résidents (sortis) sans réponse	0
------------------------------------------------	---

0,0

30. Nombre de patients pour lesquels des démarches ont été engagées et ont abouti afin de trouver:

	Nombre de patients pour lesquels des démarches ont été engagées ¹⁸	Nombre de patients pour lesquels des démarches ont abouti ¹⁹
un autre hébergement		
un emploi		
une formation professionnelle		
maintien et accès aux droits		

¹⁸ constitue une démarche engagée, un rendez-vous avec un employeur avec un bailleur...

¹⁹ constitue une démarche aboutie un logement obtenu, l'accès à un emploi, à une formation...

31 Motifs de sortie du résident :		%
Contrat thérapeutique mené à terme	<input type="text"/>	
Réorientation vers une struct. médico-sociale plus adaptée, précisez:	<input type="text"/>	
Exclusion par le centre de soins	<input type="text"/>	
Hospitalisation durable	<input type="text"/>	
Rupture à l'initiative du résident	<input type="text"/>	
Décès	<input type="text"/>	
Autres, précisez:	<input type="text"/>	
Total	<input type="text" value="0"/>	
Nombre et % de résidents (sortis) sans réponse	<input type="text" value="0"/>	0,0

32. Descriptif qualitatif de l'activité du centre

Modalités de prise en charge et activités thérapeutiques ou spécifiques proposées par le centre aux résidents.

33. Les activités de prévention et de formation collective ²⁰

Nombre d'actions de prévention collective

	Information/Sensibilisation		Formation		Conseil	
	Heures	Pers.	Heures	Pers.	Heures	Pers.
Milieu scolaire						
Primaire et secondaire						
Enseignement supérieur						
Formation et insertion						
Milieu spécifique						
Social						
Santé						
Justice						
Milieu entreprise						
Privé						
Public						
Autre						
Total	0	0	0	0	0	0

²⁰ Est comptabilisé uniquement le temps consacré aux interventions (hors préparation, prospection et évaluation)

IV MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

Financements se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport

34. Ressources (arrondir à l'euro)

Dotation par l'enveloppe ONDAM médico – social	
Subventions MILDT	
Autres subventions État	
Subventions collectivités territoriales (précisez en dessous)	
Subventions organismes de protection sociale (FNPEIS, CAF, etc.)	
Subventions organismes publics ou autres (précisez en dessous)	
Ventes (prestations facturées : formations, conseils, autres précisez)	
Autres ressources	
Total	0

Pouvez-vous indiquer à partir du compte administratif le montant que représente dans le total des charges :

le groupe I	€	
le groupe II	€	
le groupe III	€	

Indiquez, le cas échéant, les activités non décrites dans le rapport financées par les ressources mentionnées ci-dessus (hébergement ne faisant pas l'objet d'un rapport spécifique)

--

V L'ÉQUIPE

se rapportant aux activités obligatoires et facultatives décrites dans le rapport

35. Les membres de l'équipe

	Salariés ²¹ (en nombre d'ETP) ²²	Mis à disposition ²³ (en nombre d'ETP) ²²	Total (en nombre d'ETP) ²²
Médecin			0
Psychiatre			0
Autre médecin spécialiste (précisez)			0
Psychologue			0
Infirmier			0
Aide-soignant			0
Autre paramédical			0
Assistant de service social			0
Éducateur spécialisé			0
Animateur / Moniteur			0
Directeur / Chef de service / Assistant de direction			0
Secrétaire / comptable/ agent administratif			0
Documentaliste			0
Agent d'entretien			0
Autres, précisez:			0
Autres, précisez:			0
Autres, précisez:			0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0
Bénévoles et volontaires			
Emplois aidés			
Stagiaires			

²¹ salariés de la structure

²² un temps plein correspond à 35 heures par semaine (ex un mi-temps est compté 0,5)

²³ salariés mis à disposition par d'autres structures

36. Formation professionnelle continue

Nombre de membres de l'équipe ayant pris part à une activité de formation

Précisez les thématiques de ces formations:

Commentaires sur l'ensemble du rapport



Annexe 9
Bilan 2025 activités CSAPA / CAARUD

CONSULTATIONS AVANCÉES DE CSAPA ET INTERVENTIONS D'ÉQUIPES MOBILES DE CAARUD EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT SOCIAL 2025

Région	Département	CSAPA ayant réalisé des consultations avancées	Nombre de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) où ont été réalisées des consultations avancées	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces consultations dans les CHRS	Nombre de centres d'hébergement d'urgence (CHU) où ont été réalisées des consultations avancées	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces consultations dans les CHU	Observations
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		ETC					

Région	Département	CAARUD ayant réalisé des interventions	Nombre de CHRS où ont été réalisées les interventions	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces interventions dans les CHRS	Nombre de CHU où ont été réalisées des interventions	Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions dans les CHU	Observations
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE					
		ETC					

**Activités de dépistage
par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) VIH, VHB, VHC
Année 2025**

N° département :		Région :	
Nom et adresse de la structure		Personne ayant rempli le questionnaire	
		NOM :	
		Fonction :	
Téléphone :		Téléphone :	
Nom du responsable		Email :	

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD

CONSIGNES GÉNÉRALES

- > le rapport demandé lors de l'année en cours N, concerne les données de l'année précédente (soit N-1)
- > Ne laisser aucune plage vide
- > Indiquer "0" si la donnée est nulle
- > Indiquer "ND" si la donnée existe, mais n'est pas disponible ou si la donnée n'existe pas

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD VIH, VHC, VHB

Combinaison de TROD	Nombre			
	Homme	Femme	Total	
Trois TROD simultanés : VIH+VHC+VHB			0	
Deux TROD simultanés :	VIH+VHC		0	
	VIH+VHB		0	
	VHB+VHC		0	
Un TROD isolé :	VIH		0	
	VHB		0	
	VHC		0	
Synthèse	VIH	0	0	0
	VHB	0	0	0
	VHC	0	0	0

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

Quel est le nombre de personnes dépistées par TROD, selon la tranche d'âges	VIH	VHC	VHB
< 18 ans			
18 à 24 ans			
25 à 49 ans			
50 ans et plus			
Zone de contrôle	VRAI	VRAI	VRAI

ANTÉCÉDENTS DE RECOURS AU DÉPISTAGE CHEZ LES PERSONNES TESTÉES

	VIH	VHC	VHB
Nombre de personnes n'ayant jamais réalisé de dépistage du VIH, VHC ou VHB au cours de leur vie (sérologie, TROD)			
Nombre de personnes dont le dernier dépistage date de plus de 12 mois (sérologie, TROD, autotest)			

Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dans les 12 derniers mois (sérologie, TROD, autotest)			
Nombre de personnes ayant déjà réalisé un dépistage par			

RÉSULTATS POSITIFS ET ORIENTATIONS DES PERSONNES

		VIH	VHC	VHB
Nombre total de personnes dont le résultat du TROD s'est révélé positif :		0	0	0
> dont nombre de personnes ayant un TROD positif, mais qui connaissaient déjà leur séropositivité (détailler les raisons en commentaires) :				
> dont nombre de personnes ayant un TROD positif, mais qui ne connaissaient pas leur séropositivité :				
> dont nombre de TROD positifs confirmés par sérologie :				
> dont nombre de TROD positifs pour lesquels on ne sait pas s'il y a eu une confirmation sérologique :				
> dont nombre de TROD positifs non confirmés par sérologie (faux positifs) :				
Nombre de personnes ayant un TROD positif et une prise en charge de leur infection (VIH ou VHC ou VHB) dans les 3 mois suivant la date du TROD positif :				
Nombre de personnes ayant un TROD positif et qui n'ont jamais réalisé de dépistage VIH ou VHC ou VHB au cours de leur vie :				

Commentaires sur les TROD VIH

--	--

Commentaires sur les TROD VHC

--	--

Commentaires sur les TROD VHB

--	--

**Activités de dépistage
par TROD VIH, VHB , VHC
Année 2025
Synthèse régionale**

Région

ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD VIH, VHC, VHB

Combinaison de TROD		Nombre		
		Homme	Femme	Total
Trois TROD simultanés :	VIH+VHC+VHB			0
Deux TROD simultanés :	VIH+VHC			0
	VIH+VHB			0
	VHB+VHC			0
Un TROD isolé :	VIH			0
	VHB			0
	VHC			0
Synthèse	VIH	0	0	0
	VHB	0	0	0
	VHC	0	0	0

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

Quel est le nombre de personnes dépistées par		VIH	VHC	VHB
	< 18 ans			
	18 à 24 ans			
	25 à 49 ans			
	50 ans et plus			
		0	0	0
Zone de contrôle		VRAI	VRAI	VRAI

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DÉPISTÉES

VIH	VHC	VHB
-----	-----	-----

Nombre de personnes n'ayant jamais réalisé de dépistage du VIH, VHC ou VHB au cours de leur vie (sérologie, TROD)			
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Nombre de personnes dont le dernier dépistage date de plus de 12 mois (sérologie, TROD, autotest)			
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dans les 12 derniers mois (sérologie, TROD, autotest)			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Nombre de personnes ayant déjà réalisé un dépistage par TROD au cours de leur vie			
-----------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

RÉSULTATS POSITIFS ET ORIENTATIONS DES PERSONNES

		VIH	VHC
Nombre total de personnes dont le résultat du TROD s'est révélé positif :		0	0
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif mais qui connaissaient déjà leur séropositivité (détailler les raisons en commentaires) :		
	> dont nombre de personnes ayant un TROD positif mais qui ne connaissaient pas leur séropositivité :		
	> dont nombre de TROD positifs confirmés par sérologie :		
	> dont nombre de TROD positifs pour lesquels on ne sait pas s'il y a eu une confirmation sérologique :		
	> dont nombre de TROD positifs non confirmés par sérologie (faux positifs) :		
Nombre de personnes ayant un TROD positif et une prise en charge de leur infection (VIH ou VHC ou VHB) dans les 3 mois suivant la date du TROD positif :			
Nombre de personnes ayant un TROD positif et qui n'ont jamais réalisé de dépistage VIH ou VHC ou VHB au cours de leur vie :			

Commentaires sur les TROD VIH

Commentaires sur les TROD VHC

Commentaires sur les TROD VHB

BILAN D'ACTIVITÉ 2025 DES CSAPA RÉFÉRENTS Éthylotest anti-démarrage (EAD)

Région :

	Nombre d'usagers orientés par la préfecture et ayant eu une première consultation médicale	Nombre d'usagers orientés par la préfecture ayant suivi la totalité de l'accompagnement prévu dans le cadre du dispositif	Nombre de séances collectives organisées	Nombre d'ETP de médecin mobilisé dans le cadre des consultations individuelles et des séances collectives	Nombre d'ETP de tout autre professionnel mobilisé dans le cadre du 1 ^{er} entretien et des séances collectives
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 1 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 2 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 3 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 4 (département)					
NOM DU CSAPA RÉFÉRENT 5 (département)					
ETC					

Mise à disposition de traitement de substitution aux opioïdes (TSO) innovants - 2025

Région	Département	CSAPA ayant administré un TSO innovant	Nombre de patients sous TSO innovant (au moins 1 administration)	Nombre de doses administrées			Prise en charge avant l'introduction du TSO innovant			Lieu d'initiation du TSO innovant			Coût 2025 des TSO innovants (coût des médicaments uniquement)	Financement 2025 de l'ARS	Observations
				Nombre de doses injectables hebdomadaires	Nombre de doses injectables mensuelles	Nombre d'implants	Nombre de patients précédemment sous buprénorphine	Nombre de patients précédemment sous méthadone	Nombre de primo-prescriptions de TSO par un TSO innovant	Nombre de patients dont le TSO innovant a été initié en CSAPA (actuel ou autre CSAPA)	Nombre de patients dont le TSO innovant a été initié en détention	Nombre de patients dont le TSO innovant a été à l'hôpital			
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													
		NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE													

SUIVI DE LA TARIFICATION 2025 PAR DISPOSITIF

Dispositif	Capacité installée / File active installée en N	Base budgétaire reconductible au 31/12/2024 (€)	Opération de fongibilité	EAP 2025 des installations 2024	base reconductible au 01/01/2025	Crédits d'actualisation	Mesures nouvelles	Total CNR	Résultat	Dotation finale
ACT	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT psy	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT "hors les murs"	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Structure addictologie (CSAPA, CAARUD)	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAM	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Un chez-soi d'abord	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EMSP	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ESSIP	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS pédiatrique	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PRÉPARATION TARIFICATION 2026 PAR DISPOSITIF

Dispositif	Pour rappel dotation finale 2025	Base budgétaire reconductible au 31/12/2025 (€)	Opération de fongibilité	Effet année pleine des mesures nouvelles 2025	base reconductible au 01/01/2026
ACT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT psy	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACT "hors les murs"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Structure addictologie (CSAPA, CAARUD)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Un chez-soi d'abord	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Équipes mobiles précarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SSIAD précarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LHSS pédiatrique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €